

Profil de pays établi pour le
Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2008
L'éducation pour tous en 2015
Un objectif accessible ?

Maroc et Mauritanie

Etudes de cas

El Mostafa Hddigui
2007

Le présent profil a été établi à la demande de l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous comme document d'information pour l'aider à établir l'édition 2008 du Rapport. L'équipe n'a pas retravaillé le manuscrit. Les points de vue et opinions exprimés dans le présent document sont ceux de l'auteur et ne doivent pas être attribués au Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ou à l'UNESCO. Le présent profil peut être cité accompagné de la mention suivante : « Profil de pays préparé pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2008 – L'éducation pour tous en 2015. Un objectif accessible ? ». Pour plus d'informations, s'adresser à : efareport@unesco.org

Sommaire

Introduction	
Le contexte international	
Première partie : Etude de cas du Maroc	
Section 1 : Le cadre d'action	
1-1 Les réformes de développement et la gouvernance	
1-1-1 Les réformes du plan de développement	
1-1-2 L'initiative nationale pour le développement humain	
1-1-3 La gouvernance du secteur public	
1-2 La gouvernance du système d'éducation et de formation.....	
1-2-1 La charte nationale d'éducation et de formation	
1-3-1 Les pouvoirs organisateurs du SEF	
1-2-3 L'organisation pédagogique	
1-2-4 Le processus et les outils de management	
1-2-5 La participation des partenaires du SEF	
1-3 La place de l'EPT dans la CNEF et les plans de développement du SEF	
Section 2 : Les politiques destinées à promouvoir l'équité.....	
2-1 Les principaux obstacles à l'accès et au maintien à l'école.....	
2-2 Politiques et stratégies de promotion de l'accès et du maintien à l'école.....	
2-2-1 Le rapprochement des services d'éducation et de formation des citoyens.....	
2-2-2 Le soutien social aux apprenants	
2-2-3 Le développement de l'éducation non formelle	
.....	
Section 3 : Stratégies de la qualité de l'éducation et de la formation.....	
3-1 Stratégies centrées sur les conditions d'apprentissage.....	
3-1-1 Le cadre physique des apprentissages	
3-1-2 L'organisation des services d'éducation et de formation	
3-2 Stratégies centrées sur les contenus et les évaluations des apprentissages.....	
3-2-1 Révision des programmes scolaires.....	
3-2-2 Examen et évaluation.....	
3-3- Gouvernance scolaire	
3-3-1 Le renforcement de la gestion de proximité	
3-3-2 L'amélioration de la formation et de la gestion des enseignants	
.....	
Seconde partie : Etude de cas de la Mauritanie	
Section 1 : Le cadre d'action	
1-1 Réformes et développement.....	
1-2 Gouvernance du secteur public	
1-3 Gouvernance du système d'éducation et de formation	
1-3-1 La réforme du S.E.F.	
1-3-2 L'organisation du S.E.F.....	
1-3-3 La place des objectifs de l'EPT dans les plans développement du SEF.....	
1-3-4 Le système de suivi, d'évaluation et de contrôle.....	
1-3-5 La participation des bailleurs de fonds et de la société civile	
Section 2 : Les politiques et stratégies destinées à promouvoir l'équité	
2-1 Les dysfonctionnements de l'offre d'éducation.....	
2-2 Les stratégies d'offre et demande d'éducation	
2-2-1 Protection et éducation de la petite enfance	
2-2-2 L'extension de l'enseignement fondamental (primaire).....	

2-2-3 Le développement de l'enseignement secondaire	
2-2-4 Le renforcement de l'équité dans l'enseignement scolaire	
2-2-5 La formation technique et professionnelle	
2-2-6 L'enseignement originel (Mahadras).....	
2-2-7 L'alphabétisation	
2-2-8 La santé scolaire	
2-3 La participation des PTF et des acteurs non gouvernementaux.....	
Section 3 : L'éducation de qualité.....	
3-1 Les dysfonctions du SEF mauritanien	
3-2 Les stratégies d'amélioration de la qualité.....	
3-2-1 Les stratégies d'amélioration des conditions d'apprentissage.....	
3-2-2 Les stratégies ciblant les contenus et l'évaluation.....	
3-2-3 La gouvernance du SEF.....	

Introduction

La sixième édition du rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous, au titre de l'année 2008, qui est de caractère général, fait le bilan des efforts accomplis pour réaliser les objectifs de l'EPT, en s'appuyant sur les résultats des analyses des politiques nationales d'éducation et de formation. Des études de cas par pays, ayant pour objet de rendre compte des réformes et des stratégies développées, ainsi que des progrès réalisés et des difficultés rencontrées serviront à alimenter le rapport mondial.

Le présent document, qui traite de l'étude de cas de deux pays du Maghreb, en l'occurrence le Maroc et la Mauritanie, s'inscrit dans ce cadre. Il est préparé par Mr Hddigui El Mostafa, expert en planification, administration et évaluation des systèmes et des programmes d'éducation et de formation en tant que consultant de l'Unesco.

Après cette introduction et une présentation rapide du contexte internationale, qui sont communes aux deux pays, le document se structure en deux parties, traitant chacune d'un pays, selon un canevas identique, comportant trois sections : (i) le cadre d'action dédié aux réformes de développement, à la gouvernance du secteur public et du système d'éducation et de formation, à la place de l'EPT dans les plans de développement de l'éducation et à la participation des partenaires du système éducatif et de formation ; (ii) les politiques et les stratégies d'offre et de demande d'éducation axées sur la promotion de l'équité ; (iii) les stratégies d'amélioration de la qualité, en terme de conditions d'apprentissage, de contenus, de système d'évaluation, de formation des enseignants et de gouvernance scolaire.

La préparation de ce document s'est organisée en trois phases complémentaires :

- une phase d'analyse de la commande de l'Unesco, de l'établissement d'un plan provisoire de la structure du document et de la définition des sources de documentation ;
- une phase de collecte et d'analyse des documents et de rédaction d'une première version du rapport ;
- une phase d'investigations complémentaires, portant principalement sur les problèmes de mise en œuvre et l'impact des actions entreprises, sous forme d'analyse documentaire et de discussion avec certains responsables du secteur de l'éducation et de la formation, et la mise en forme de la version définitive du document.

Le contexte international

Le début du troisième millénaire est marqué par une réaffirmation forte de la communauté internationale de poursuivre son engagement d'œuvrer à l'avènement d'une société vivant en liberté et en paix, à l'abri de la peur et du besoin. Il se caractérise, également, par une prise de conscience plus aigüe des organisations internationales et des gouvernements, des problèmes liés au développement durable, à la lutte contre la pauvreté, à la gouvernance et au développement de l'éducation.

Des sommets, des forums, des déclarations de politique, des plans et des programmes d'action de dimension internationale et/ou régionale sont initiés par les organisations du système des Nations Unies. Il s'agit notamment :

- du sommet du millénaire, concrétisé par les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui concernent les domaines de : (i) réduction de l'extrême pauvreté et de la faim; (ii) l'éducation primaire pour tous ; (iii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) l'amélioration de la santé maternelle et des enfants et la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (v) un environnement durable ; (vi) un partenariat mondial pour le développement ;
- du forum mondial de l'éducation de Dakar, qui conduit à l'adoption de six objectifs de l'éducation pour tous (EPT) et d'un cadre d'action engageant les organisations internationales, les gouvernements et les acteurs de la société civile à travailler de concert dans le but d'assurer une éducation de qualité pour tous ;
- du sommet mondial pour les enfants, qui a donné lieu à l'adoption d'une déclaration de politique et d'un plan d'action, visant la survie, le développement et la protection des enfants ;
- du sommet mondial pour le développement durable, dont la déclaration de politique prévoit : (i) l'éradication de la pauvreté ; (ii) le changement des modes de consommation et de production ; (iii) la protection et la gestion des ressources naturelles en vue du développement économique et social.

Le début du 21^{ème} siècle est jalonné de décennies thématiques, dont l'un des objectifs principaux est d'assurer la pérennité des grands programmes de développement, à travers une mobilisation soutenue de la communauté internationale et un suivi permanent des réalisations. On peut citer à titre d'exemple :

- la décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) ;
- la décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) ;
- la décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, surtout en Afrique () ;
- la décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)

Par ailleurs, la gouvernance démocratique, en tant qu'élément essentiel de réalisation des objectifs de développement, fait partie intégrante des programmes et des projets mis en œuvre. De nouvelles approches de planification (stratégique, sectorielle), et de management axé sur la décentralisation et la déconcentration et sur la gestion par les résultats sont utilisées aux niveaux international, régional et national. Elles permettent de promouvoir la participation, la responsabilisation, la culture d'évaluation et la primauté du droit.

Première partie : Etude de cas du Maroc

Section 1 : Le cadre d'action

1-1 Les réformes de développement et la gouvernance

1-1-1 Les réformes du plan de développement

Au Maroc, le début du troisième millénaire est marqué par des réformes politiques, économiques et sociales profondes. La transition démocratique, initiée en 1998, est consolidée à travers le renforcement des institutions, de l'état de droit, des règles d'éthique et de transparences en matière de gestion. Les grandes priorités du plan de développement économique et social 2000-2004 portent sur :

- la réforme du cadre institutionnel et de la gouvernance à travers : (i) la modernisation de l'état ; (ii) le renforcement des droits de l'homme ; (iii) le développement des outils de la gouvernance ;
- le développement humain, en mettant en œuvre des programmes visant : (i) la valorisation des ressources humaines ; (ii) le renforcement des politiques sociales de proximité axée sur la réduction des disparités, la lutte contre la pauvreté et le développement rural intégré ; (iii) la protection de la famille, des femmes et des enfants ;
- la croissance économique et la promotion de l'emploi en ciblant : (i) l'amélioration de la compétitivité et la mise à niveau de l'économie et des entreprises ; (ii) la mise en œuvre de nouvelles politiques de l'emploi ; (iii) l'amélioration des performances des secteurs productifs ; (iv) la réforme du secteur financier ;
- l'aménagement du territoire à travers : (i) l'achèvement des différents schémas d'aménagement ; (ii) le renforcement des infrastructures ; (iii) le développement des secteurs des technologies de l'information et de la communication.

1-1-2 L'initiative nationale pour le développement humain

L'année 2005 marque un tournant décisif dans le processus de développement du Maroc, avec le lancement de l'initiative nationale de développement humain (INDH), dont le but est de combler le déficit persistant dans ce domaine, l'IDH du pays s'établissant, en 2003, à 0,631, soit 10% en moins par rapport à la moyenne des pays en voie de développement. Son objectif principal est de réduire les inégalités à travers la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité qui touchent les groupes défavorisés de la population. En effet, malgré les progrès enregistrés au terme du plan de développement 2000-2004, caractérisés par une progression plus rapide de l'IDH, en faveur du milieu rural (+1,40% contre +0,80% en milieu urbain) et chez les femmes (+0,89% contre +0,46% chez les hommes), les disparités persistent, comme le montrent certains indicateurs en 2004 :

- le taux d'emploi des hommes est 2,8 fois supérieur à celui des femmes ;
- le taux de pauvreté relative de 14,2% au niveau national est de 22% en milieu rural ;
- le taux d'analphabétisme des femmes est supérieur à celui des hommes (54,7% contre 30,8%) ;
- la mortalité maternelle touche 267 femmes en campagne contre 187 en ville, pour 100000 naissances.

L'INDH est une approche nouvelle et dynamique de développement, s'appuyant sur :

- une vision élargie, englobant les dimensions économiques, sociales et culturelles ;

- des modalités de gouvernance privilégiant la décentralisation, la déconcentration, la territorialisation, le ciblage, la contractualisation et la performance ;
- la création des synergies entre les programmes sectoriels ;
- la participation et le partenariat.

Couvrant la période 2006-2010, l'INDH est composé de quatre programmes :

- le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, concernant 360 communes;
- le programme de lutte contre la précarité en milieu urbain, ciblant 250 communes ;
- le programme de lutte contre la précarité, touchant toutes des provinces ;
- le programme transversal d'amélioration de la gouvernance, concernant l'ensemble du territoire.

1-1-3 La gouvernance du secteur public

La modernisation de l'administration et l'amélioration des performances de la gestion publique sont au cœur des réformes économiques et sociales engagées par le Maroc. Les stratégies mises en place cherchent à rendre les services publics plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des citoyens et des collectivités. Elles s'articulent autour des valeurs de démocratie, de justice sociale, de transparence et d'éthique. Les programmes d'action concernent aussi bien l'organisation et les structures, que les modes de fonctionnement et de gestion. Ils se focalisent sur les axes d'intervention prioritaires suivants :

- le recentrage des interventions de l'état sur ses missions essentielles, accompagné d'une simplification des procédures, d'un allègement des structures administratives et d'un partage claire des responsabilités entre les différents niveaux territoriaux (national, régional et local) ;
- le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration et la promotion d'une gestion de proximité, favorisant une meilleure satisfaction des besoins des citoyens ;
- une gestion publique par les résultats, basée sur la maîtrise des coûts, le renforcement des processus de planification et de budgétisation (budget- programme pluri-annuel), la rationalisation de l'utilisation des ressources, et l'amélioration des performances en terme d'efficacité et d'efficience ;
- le développement des approches participatives et le renforcement des partenariats ;
- l'amélioration des systèmes d'information et de communication et le développement de l'administration électronique ;
- le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'action de l'état ;
- la valorisation des ressources humaines et le développement des capacités de management de l'administration aux niveaux national, régional et local.

1-2 La gouvernance du système d'éducation et de formation

1-2-1 La charte nationale d'éducation et de formation

Au Maroc, le début du 21^{ème} siècle est marqué également par l'adoption et la mise en œuvre d'une charte nationale d'éducation et de formation (CNEF), qui réforme le secteur de manière globale et profonde, tant au niveau de l'organisation, des structures et des contenus pédagogiques, qu'au plan de l'administration, de la gestion et du pilotage.

Fruit d'un large consensus national, la CNEF constitue un véritable référentiel de développement du système éducatif et de formation (SEF). Elle définit les fondements et les finalités du SEF, les droits et les devoirs des individus et des collectivités, des objectifs et un échéancier précis des perspectives d'évolution, ainsi qu'une batterie de mesures pour y

parvenir. Elle instaure une décennie de l'éducation et de la formation (2000-2009), et enclenche une réelle dynamique de changement et de mobilisation de toutes les forces vives de la nation autour de l'école.

La CNEF est articulée autour de trois objectifs fondamentaux :

- la généralisation d'un enseignement fondamental pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans et d'une éducation de base pour tous ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation et des performances du SEF ;
- l'amélioration de la gouvernance du SEF et de sa cohérence d'ensemble.

La CNEF est articulée autour de six espaces de rénovations et dix neuf leviers de changement, selon la structuration suivante :

Espaces de rénovation	Leviers de changement
<p>1- extension de l'enseignement et son ancrage à l'environnement économique</p> <p>2- restructuration de l'organisation pédagogique</p> <p>3- amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation</p> <p>4- ressources humaines</p> <p>5- gouvernance du SEF</p> <p>6- financement et partenariat</p>	<p>1- généralisation d'un enseignement de qualité</p> <p>2- alphabétisation et éducation non formelle</p> <p>3- encrage du SEF à son environnement économique</p> <p>4- réorganisation des cycles d'enseignement et de formation</p> <p>5- examens et évaluation</p> <p>6- orientation scolaire et professionnelle</p> <p>7- révision des curricula</p> <p>8- rythmes scolaires et emplois du temps</p> <p>9- amélioration de l'enseignement des langues</p> <p>10- utilisation des technologies de l'information et de la communication</p> <p>11- encouragement de l'excellence, de l'innovation et de la recherche scientifique</p> <p>12- promotion des activités sportives et parascolaires</p> <p>13- motivation des ressources humaines</p> <p>14- amélioration des conditions sociales et matérielles des apprenants</p> <p>15- instauration de la décentralisation et de la déconcentration</p> <p>16- amélioration de la gouvernance et de l'évaluation</p> <p>17- diversification des modes et des normes de construction et d'équipement</p> <p>18- encouragement du secteur privé</p> <p>19- mobilisation des ressources de financement et rationalisation de l'utilisation des moyens</p>

1-3-1 Les pouvoirs organisateurs du SEF

Les services d'éducation et de formation du secteur public et privé sont organisés, au niveau national, par trois départements ministériels ayant pour mission d'élaborer et de veiller à la mise en œuvre des politiques en matière : (i) d'enseignement scolaire et supérieur ; (ii) d'alphabétisation et d'éducation non formelle ; (iii) de formation professionnelle. Ils disposent en plus de l'administration, d'instances consultatives, de coordination et d'évaluation intra et inter-ministérielles.

Des établissements publics, sous tutelle des départements ministériels d'éducation et de formation, sont en charge du management du développement de chacun des trois sous secteurs. Il s'agit des universités, des académies régionales d'éducation et de formation (AREF) , en ce qui concerne les sous- secteurs d'enseignement scolaire, d'alphabétisation et d'éducation non formelle et de l'office de formation professionnelle et de promotion de l'emploi et du travail(OFPET). Ils sont relayés sur le terrain par des services provinciaux et/ou des établissements

1-2-3 L'organisation pédagogique

L'organisation pédagogique, préconisée par la CNEF, et entrée en vigueur en 2000, comporte :

- un enseignement pré-scolaire, de deux ans, accueillant les enfants âgés de 4 années révolues à 6 ans ;
- un enseignement primaire d'une durée de 6 années, ouvert aux enfants âgés de 6ans révolus, dont l'achèvement est sanctionné par le certificat d'étude primaire (CEP) ;
- un enseignement secondaire collégial de 3 ans, accueillant les élèves titulaires du CEP, et qui se termine par le brevet d'enseignement collégial (BEC) ;
- un enseignement secondaire qualifiant, composé :
 - (i) d'une filière de formation professionnelle de 1 à 2 ans, selon les spécialités, préparant au diplôme de qualification professionnelle (DQP), et ouverte aux titulaires du BEC et jeunes actifs, ne possédant pas ce diplôme et ce après une mise à niveau leur permettant de suivre ce cycle de formation ;
 - (ii) d'une filière d'enseignement technologique et professionnelle, débouchant sur un baccalauréat d'enseignement technique et professionnelle (BETP). Structurée en deux cycles (cycle du tronc commun d'une année et cycle du baccalauréat de deux ans), cette filière accueille les élèves titulaires du BEC ;
 - (iii) d'une filière d'enseignement général, ouverte également aux titulaires de BEC, dont la structuration en deux cycles est similaire à la filière technologique et professionnelle, et qui s'achève par un baccalauréat d'enseignement général (BEG) ;
- un enseignement supérieur, structuré selon le système de licence, maîtrise et doctorat (LMD), selon une organisation semestriel en trois cycles : (i) un premier cycle de cinq semestres (licence),comportant un tronc commun suivi de deux options, la première débouchant sur le diplôme des études universitaires professionnelle (DEUP) et la seconde au diplôme des études universitaires fondamentales (DEUF) ; (ii) un second cycle (maîtrise),composé de cinq semestres, ouvert aux titulaires du DEUF ; (iii) un troisième cycle des études doctorales, d'une durée de 4 à 5 ans après la maîtrise, dont la première année est sanctionnée par le diplôme des études supérieures approfondies (DESA).

Le SEF comporte également un sous- secteur d'enseignement originel qui fait une place plus grande aux programmes d'éducation et de formation religieuse. Il est structuré en degrés

d'enseignement allant du préscolaire (école coranique) au supérieur en passant par le primaire et le secondaire collégial et qualifiant

Il existe, parallèlement aux sous- systèmes formels d'éducation et de formation ci- dessus, d'autres sous secteurs et programmes non formels ; il s'agit :

- des écoles coraniques traditionnelles et rénovées (msid, koutab) ;
- des programmes d'éducation non formelles (insertion scolaire, insertion professionnelle,insertion sociale et programme du milieu rural) ;
- des programmes d'alphabétisation (programme général, des opérateurs publics, de la société civile et programme des entreprises).

1-2-4 Le processus et les outils de management

Les politiques et les stratégies : formulation et opérationnalisation

L'élaboration de la CNEF, qui sert de cadre de référence au développement du secteur d'éducation et de formation, depuis l'année 2000, s'est appuyé sur des études sectorielles qui ont analysé les différentes composantes du SEF. Ses espaces et leviers ont été déclinés dans un document de cadre stratégique (DCS) qui définit les perspectives possibles d'évolution du système éducatif et de formation à long terme.

Les outils d'opérationnalisation, s'inscrivant dans le prolongement du DCS, sont constitués :

- du plan (national/régional) de développement de l'éducation et de la formation à moyen terme (PNDEF/PRDEF), précisant les objectifs, les produits et les activités et les moyens à mobiliser pour les réaliser ;
- de la carte prospective d'éducation et de formation (CPEF), qui détaille au niveau régional et provincial(départemental), les PRDEF, pour une durée de trois ans en introduisant la dimension spatiale des projets ;
- du programme des dépenses publiques d'éducation et de formation (PDPE), sous forme de budget triennal glissant, correspondant aux coûts des projets de la CPEF ;
- de la carte annuelle d'éducation et de formation (CAEF), qui sert à préparer la rentrée dans les établissements d'éducation et de formation ;
- du budget – programme annuel (BPA), qui sert de base à la répartition des dotations budgétaires aux AREF, dans le cadre de la loi des finances, et à la contractualisation entre ces dernières et le ministère de tutelle.

Le système de suivi, d'évaluation et de contrôle

Le système de suivi, d'évaluation et de contrôle s'effectue sur la base de revues périodiques sous forme de réunions, de rapports et de mission de supervision et de contrôle. Il s'appuie sur des organes de coordination et de pilotage aux niveaux national, régional et local. Ses sources de vérification sont constituées des données émanant de système d'information statistiques (recensements annuels, enquêtes) et de gestion des ressources.

La mise en œuvre de la CNEF s'est accompagnée d'un renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation. Les outils de bonne gouvernance, notamment ceux relatifs à la gestion par les résultats et l'évaluation des performances, composantes essentielles du programme de modernisation de l'administration, sont progressivement mis en place dans le système de management du SEF. La transparence et l'obligation de rendre compte font partie des

innovations de changement de la CNEF. Les principales dispositions entrées en vigueur, concernent aussi bien le cadre institutionnel que les processus ; on peut citer :

- la création, en 2002, du secrétariat d'état chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (SEAENF) ;
- la mise en place d'une commission interministérielle de suivi de la réforme de l'éducation et de la formation (CISREF) ;
- la création de la commission interministérielle de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (CIAENF) ;
- le renforcement du suivi et du pilotage de proximité, à travers : (i) la création des conseils d'administration des AREF et des conseils de gestion des établissements (CGE) ; (ii) la réorganisation du réseau du corps des inspecteurs centraux, régionaux, provinciaux et locaux, l'amélioration de leurs méthodes de suivi et d'évaluation des établissements et des personnels et des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, et le renforcement de leurs moyens d'action ;
- l'adoption de la démarche de contractualisation, et le développement des outils d'évaluation des performances des contrats –programmes liant les AREF aux ministères de tutelle ;
- l'organisation de forum au niveau national régional et local, donnant lieu à une revue des programmes de réforme ;
- l'obligation faite par la CNEF, aux ministères et aux AREF, de rendre compte de la situation et des perspectives de développement du SEF, en présentant annuellement, un rapport devant le parlement et le conseil régional et en informant l'opinion publique à travers la publication d'une synthèse de ces rapports,.
- Le renforcement des fonctions de contrôle et de conseil, à travers la création d'un poste d'inspecteur général de l'administration, ayant des missions de contrôle interne et d'audit organisationnelle, de gestion et d'évaluation des performances du SEF ;
- l'institutionnalisation d'une évaluation par une instance externe aux départements en charge du SEF, en l'occurrence la commission spéciale d'éducation et de formation (COSEF) qui a publié des rapports de bilan d'étape et les résultats de sondage d'opinion sur les réalisations de la réforme.

Le secteur non gouvernemental, qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement et de formation privés ou d'associations de la société civile est soumis aux mêmes règles de contrôle, en vigueur dans le secteur public. Il fait l'objet d'inspections ponctuelles dans les domaines pédagogiques, administratifs et de gestion. Les ONG bénéficiant de subventions de l'état, font également l'objet d'audit de gestion et des performances par des bureaux d'études mandatés par l'autorité en charge du secteur d'éducation et de formation.

1-2-5 La participation des partenaires du SEF

Les partenaires du SEF, qui sont multiples et divers, participent activement au développement de ce secteur. Ils interviennent aux différentes phases de programmation, de mise en œuvre de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et local

Les ONG nationales et internationales

Les partenariats entre les départements en charge du SEF et les ONG sont régis par des conventions qui précisent les engagements de chacune des parties, les organes et les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets. L'obligation est faite aux services centraux et extérieurs, de fournir, dans la mesure du possible, des données aux ONG à leur

demande et de les informer de manière périodique, lors des réunions des commissions mixtes créées dans le cadre des conventions de partenariat.

Par ailleurs, des représentants des ONG, des associations de la société civiles et des enseignants participent aux travaux d'instances gouvernementales, ayant des missions d'orientation, de formulation des politiques et de pilotage. Ils interviennent dans les dispositifs de suivi et d'évaluation en interpellant les responsables sur des questions de politiques et de management et en avançant des propositions d'amélioration du secteur. On peut citer à titre d'exemple :

- le conseil supérieur de l'éducation et de la formation ;
- la commission nationale d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- le conseil d'administration des AREF ;
- le conseil de gestion des établissements ;
- les commissions administratives paritaires, qui traitent principalement des questions de gestion des ressources humaines,
- le dispositif du dialogue social, qui est un espace d'échange et de règlement consensuel des problèmes de gestion de la fonction publique ;
- les forums d'évaluation des réalisations de la réforme du SEF.

Les partenaires techniques et financiers

Le Maroc, pays à revenu intermédiaire, qui ne bénéficie pas de l'initiative accélérée de développement, est fortement soutenu en ce qui concerne la réalisation de ses programmes de développement, et ce dans le cadre de sa politique de coopération internationale multi et bilatérale. Les apports de ses partenaires techniques et financiers (PTF) sont diversifiés et complémentaires. Le SEF compte parmi les secteurs prioritaires, bénéficiant du financement extérieur et de l'appui technique international. Les programmes et projets, en cours dans le domaine de l'éducation et de la formation sont les suivants :

- le programme d'appui à la réforme du système éducatif marocain (PARSEM),
- le projet MEDA, éducation ;
- le projet ALEF
- le projet de renforcement des capacités de décentralisation/déconcentration de l'éducation au Maroc (PROCADEM)
- le projet ALPHA Maroc
- le projet LAMP

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation diffèrent en fonction de la nature du financement. On retrouve, en général, trois formules de management :

- en ce qui concerne les programmes financés par des prêts, une gestion et un suivi intégré au programme d'action et au budget du département bénéficiaire, avec une répartition des activités aux services, en fonction de leur domaine de compétences, et un chef de file pour assurer la coordination (la direction de planification) ;
- en ce qui concerne les dons, il existe deux variantes : (i) une gestion parallèle interne au département par une unité de gestion de projet (UGP), créée en dehors de l'organigramme du ministère, et dirigée par un chef de projet, rattaché directement au secrétariat général ; (ii) une gestion externe au département, directement par le bailleur de fonds dans le cadre d'une coordination étroite avec la direction de la coopération du ministère en charge de l'éducation et de la formation.

Mais quelque soit le mode de gestion adopté, les procédures de suivi et d'évaluation restent à peu près identiques (réunions et revues périodiques, missions de supervision et rapport d'évaluation sur la base de batteries d'indicateurs de performance).

1-3 La place de l'EPT dans la CNEF et les plans de développement du SEF

Les six objectifs de l'EPT et les modalités du suivi et de l'évaluation de leur réalisation, font partie intégrante des plans de développement du SEF. En effet, les programmes d'action sont articulés autour de trois composantes principales qui couvrent l'ensemble des dix neuf leviers de la CNEF et correspondent aux objectifs de l'EPT. Il s'agit de : (i) la généralisation de l'enseignement fondamental et d'une éducation de qualité de base pour tous ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du rendement du SEF ;(iii) l'amélioration de la gouvernance du SEF. Le suivi et l'évaluation sont assurés par un comité national, présidé par le secrétaire général, en tant que coordonnateur national de l'EPT. Il est constitué des représentants des départements concernés, des ONG et des PTF

La table de correspondance ci-dessous permet de lier les objectifs de l'EPT aux objectifs de la CNEF et des plans de développement du SEF.

Objectifs de l'EPT	Objectifs de la CNEF et des plans de développement du SEF
1- développer et améliorer, sous tous ses aspects, l'éducation et la protection de l'enfance, et notamment les enfants vulnérables et défavorisés	1-généraliser l'inscription en première année du préscolaire en 2004, en orientant les efforts de l'état vers les zones défavorisées
2- faire en sorte que d'ici 2015,tous les enfants,notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme	2- (a)généraliser l'accès à la première année de l'enseignement primaire à tous les enfants âgés de 6ans en 2002 ; (b) généraliser la scolarisation des enfants de la classe d'âge 6/11ans ;(c) conduire, sans redoublement, 90% de la même cohorte d'élèves inscrite en 1 ^{ière} année primaire jusqu'à la fin du primaire (première cohorte entre 2000 et 2005)
3- répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes, en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaire dans la vie courante	3- (a) développer des programmes d'éducation non formelle, afin d'éradiquer l'analphabétisme chez les enfants et les jeunes de 9 à 16 ans qui n'ont pas accédé à l'école ou qui l'ont quitté avant d'achever le cycle primaire ; (b) développer le système d'apprentissage professionnelle dans le but d'augmenter le nombre de personnes disposant de qualifications professionnelles arrivant sur le marché de travail de 20% à 50% à l'horizon 2010

<p>4- améliorer de 50% les niveaux d’alphabétisation de adultes, et notamment des femmes, d’ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite</p>	<p>4-réduire le taux d’analphabétisme à moins 20% en 2010 et l’éradiquer quasiment à l’horizon 2015, en donnant la priorité aux employés, aux mères et aux jeunes en âge d’activité.</p>
<p>5- éliminer les disparités entre sexe dans l’enseignement primaire et secondaire, d’ici 2005 et instaurer l’égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite</p>	<p>5- réduire les disparités entre milieu et entre sexe en mettant en place des programmes de soutien spécifique aux filles</p>
<p>6- améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l’éducation dans un souci d’excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d’apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l’écriture, le calcul et les compétences à la vie courante</p>	<p>6- améliorer la qualité de l’éducation et de la formation en promouvant l’excellence, en révisant les curricula dans le but d’augmenter leur pertinence, en adaptant les rythmes scolaires, en renforçant l’enseignement des langues et l’utilisation de TIC, ainsi que les activités sportives et d’éducation physique et les activités parascolaires</p>

Section 2 : Les politiques destinées à promouvoir l'équité

2-1 Les principaux obstacles à l'accès et au maintien à l'école

Les analyses diagnostiques ayant servi de base à la définition des stratégies de réforme du SEF en 2000, ont permis de déterminer des obstacles d'accès et de maintien à l'école relevant, à la fois, de facteurs internes liés à l'organisation et aux fonctionnements des services d'éducation et de formation, et d'autres exogènes en relation avec le contexte économique et social. On relève, de manière générale :

- les insuffisances de la capacités d'accueil en milieu rural, caractérisées par : (i) des taux de couverture des douars en unités scolaires ne dépassant pas 50%, et des structures pédagogiques incomplètes, ce qui se traduit par des déplacements des enfants en dehors de leur lieu de résidence pour rejoindre l'école ; (ii) un taux de couverture des communes en collèges ruraux inférieur à 30%, (iii) une faible présence de la formation professionnelle et des programmes d'alphabétisation, (iii) des équipements de base (eau, électricité) inexistant dans 80% des écoles ;
- la faiblesse des programmes de stimulation de la demande d'éducation et de formation et de soutien social aux élèves issus de famille à faible revenu (campagnes de sensibilisation et d'inscription, cantine scolaire et internat, distribution gratuite des manuels scolaires) ;
- des contraintes d'accessibilité géographique (absence d'infrastructures de base et de moyens de transport) et des facteurs se rapportant à la situation matérielle des familles, au niveau d'éducation des parents et au travail des enfants.

Ces facteurs ont un impact différent, selon qu'il s'agisse d'accès ou de rétention, de garçon ou de fille. Le tableau ci-dessous donne les facteurs ayant un impact significatif.

Caractéristiques familiales	Accès à l'école		Rétention à l'école	
	Garçon	Fille	Garçon	Fille
père agriculteur	0	-	+	0
père niveau primaire complet	+	+	+	0
père présent/absent	0	0	+	+++
mère alphabète	0	+++	0	+
présence enfant < 6ans	0	--	0	--
présence TV	++	++	0	0
présence adulte féminin	0	+	0	++
eau à proximité domicile	0	+	0	+
famille ramasse du bois	0	-	0	0
activités domestiques	-	--	0	0
activités rémunérées	0	---	0	0
Offre scolaire				
cantine	+	++	++	+
école bien équipée	0	+	0	0
école complète	++	+	0	0
classe non-mixte	0	0	0	0
enseignante	0	0	0	0
campagne de sensibilisation	0	+++	0	++
cours simple/multiple	0	0	0	0

école proche du domicile	+	+++	0	0
collège proche du domicile	++	++	0	0

0 : effet nul ; + : effet positif ; - effet négatif. (le nombre de signes +/- indique l'intensité de l'effet)

2-2 politiques et stratégies de promotion de l'accès et du maintien à l'école

Les politiques et les stratégies adoptées et mises en œuvre se fondent sur les principes suivants :

- la diversification et la complémentarité des opportunités d'accès et des types d'éducation (éducation formelle et non formelle) ;
- la territorialisation et le ciblage des zones et des groupes de population prioritaires ;
- la mobilisation, la participation et la responsabilisation de tous les acteurs au niveau national, régional et local autour de l'école et de l'éducation.

Les axes d'intervention prioritaire concernent les deux volets complémentaires de l'offre et de la demande d'éducation et de formation. Ils portent principalement sur l'extension du réseau des établissements s'éducation et de formation et sa mise à niveau, le soutien social aux apprenants, le développement de l'éducation non formelle en faveur des groupes défavorisés, le plaidoyer et la mobilisation en faveur de l'éducation pour tous.

2-2-1 Le rapprochement des services d'éducation et de formation des citoyens

L'extension et la réorganisation du réseau des établissements d'éducation et de formation dans le but de faciliter l'accès à l'école, ainsi que sa mise à niveau s'effectuent sur la base d'une approche spatiale et une répartition différenciée des infrastructures en faveur des zones et des groupes défavorisés, notamment le milieu rural et les filles. Ces composantes comportent les activités suivantes :

- le développement des classes pilotes de l'enseignement préscolaire intégrées aux écoles primaires, et le soutien aux collectivités pour développer l'offre de cet enseignement ;
- création de nouvelles écoles dans les localités qui en sont dépourvu et l'extension de celles qui existent pour compléter leur structure ;
- construction des annexes manquants et notamment les latrines pour les filles, et le raccordement aux réseaux d'électricité (panneaux solaires en cas d'absence du réseau) et d'eau potable ou creusement de puit ;
- réfection et réhabilitation des salles de classes et des dépendances ;
- mise en place d'unités mobile de formation professionnelle ;
- mise en oeuvre d'une organisation fonctionnelle permettant le déroulement complet de la scolarité jusqu'à la fin du primaire sur place dans les petits satellites scolaires desservant les douars à faible population ;
- création de petits noyaux de collèges dans les écoles primaires centrales des secteurs scolaires ;
- la mise en place d'une organisation des services d'éducation et de formation de base au profit des populations nomades, adaptée à leurs conditions de vie (unités mobiles, classes sous la tente, enseignant itinérant) ;

2-2-2 Le soutien social aux apprenants

La stratégie de soutien est articulée autour d'axes d'intervention privilégiant le milieu rural et les quartiers pauvres des villes, et accordant la priorité aux groupe défavorisés et notamment les filles ; il s'agit de/du :

- développement du réseau des cantines scolaire en milieu rural et la mise en place d'un programme de compensation pour encourager la scolarisation des filles, en octroyant une aide alimentaire aux parents qui scolarisent leur fille et la maintiennent à l'école ;
- l'extension de la capacité des internats accueillant les filles et les garçons du secondaire en milieu rural, et l'augmentation du nombre de lits pour les filles, à travers la création de petits centres d'accueil pour les filles qui accèdent au collège (dar attaliba) ;
- l'octroi de bourses d'internat aux élèves obligés de se déplacer en dehors de leur commune de résidence pour poursuivre leurs études secondaires, avec priorité accordée aux handicapés et la mise en place d'un système de soutien à la scolarisation des filles, basé sur le financement d'un accueil dans des familles proches du collège ;
- l'organisation du transport scolaire, selon des formules adaptées aux contextes locaux et les priorités des AREF ;
- l'ouverture des classes d'intégration des handicapés léger et moyens et la mise à leur disposition de facilités d'accessibilité ;
- la dotation des élèves du milieu rural et des quartiers périphériques des villes, issus de familles à faible revenu, en manuels et en fournitures scolaires .

2-2-3 Le développement de l'éducation non formelle

Malgré tous les efforts d'extension du système d'éducation formelle, de nombreux groupes de la population restent en dehors de l'école, ou la quittent avant d'avoir atteint un niveau qui les préserve des risques de l'analphabétisme qui touche plus de quatre adultes sur dix. Le Maroc, dans le cadre d'une vision élargie de l'éducation, a adopté une politique de diversification et de complémentarité des modes d'apprentissage, en développant des programmes variés d'alphabétisation et d'éducation non formelle. La CNEF a retenu le développement de ce sous secteur, comme un levier essentiel pour une éducation et une formation de qualité pour tous.

Les programmes d'alphabétisation

Il existe quatre programmes d'alphabétisation, qui diffèrent en fonction des populations ciblées et des opérateurs qui les réalisent en collaboration avec le SEAENF, qui en est le maître d'œuvre :

- le programme général, réalisé dans les établissements scolaires par les AREF et ouvert à toute les catégories de population et notamment les parents d'élèves, les mères et les jeunes filles ;
- le programme des opérateurs publics, exécuté par des départements et organismes publics au bénéfice de leurs employés et des populations concernées directement par leurs activités ;
- le programme de la société civile, exécuté par des ONG, sur la base de convention de partenariat et ciblant tout type de population et notamment les groupes marginalisés (femmes au foyer, actifs sans emploi) ;
- le programme des entreprises, organisé par des établissements de formation au profit des salariés de entreprises, dans le cadre de contrats spéciaux de formation.

Les programmes d'éducation non formelle

Mis en œuvre à la fin des années 90, ces programmes ont un double objectif qui est de contribuer à l'alphabétisation, en essayant de tarir l'analphabétisme à la source, en prenant en charge les enfants et les jeunes qui se trouvent en dehors de l'école, et de promouvoir l'insertion sociale. Ils sont au nombre de cinq :

- le programme d'insertion scolaire, ouvert aux enfants non scolarisés ou déscolarisés, âgés de 9 à 11 ans ;
- le programme d'insertion professionnelle, destiné aux jeunes en âge d'accéder à une formation professionnelle, après l'achèvement du programme ;
- le programme d'insertion sociale, ciblant les enfants en situation difficile (enfants de la rue, enfants au travail, enfants en situation de délinquance) ;
- le programme du milieu rural, prenant en compte les situations spécifiques à ce milieu, et ciblant particulièrement les filles ;
- le programme de soutien pédagogique et de lutte contre l'abandon, en faveur de élèves en situation d'échec scolaire.

D'autres modes d'éducation non formelle, mis en place récemment, et utilisant d'autres canaux d'apprentissage, viennent compléter les programmes ci-dessus ; il s'agit de :

- la création d'une chaîne de télévision éducative, dédiée exclusivement aux programmes d'éducation et de formation ;
- l'ouverture d'universités populaires, donnant des cours du soir dans des domaines variés de la connaissance (littérature, philosophie, histoire, communication...).

2-2-4 La mobilisation sociale et le partenariat

Partant du principe que l'EPT est affaire de tous, la CNEF a préconisé une stratégie de mobilisation sociale impliquant toutes les forces vives de la nation. Les interventions dans ce domaine comportent des actions de communication, d'information, de sensibilisation et de partenariat au niveau, national régional et local.

En terme de communication, le SEF est devenu plus ouvert et transparent, en informant l'opinion publique, de manière périodique, de ses réalisations, ses problèmes et ses perspectives de développement, à travers des forums, des débats et en publiant des rapports publics. Des plans de communication et de sensibilisation sur l'importance de l'éducation, et notamment celle des filles et des femmes, utilisant des canaux modernes et traditionnels d'information, sont mis en place. Des campagnes d'inscription et des journées portes ouvertes des établissements scolaires et de formation sont organisées.

Des centaines de conventions de partenariats liant les services du SEF à différents acteurs de la société et à tous les échelons territoriaux, dans le secteur publique, semi- public et privé. Le rôle des ONG s'est considérablement renforcé et leur champ d'investigation s'est élargi et diversifié. Elles interviennent dans le cadre des stratégies de développement du SEF, notamment en faveur des groupes défavorisés, et principalement dans les domaines de : (i) mise à niveau des établissements d'éducation et de formation ; (ii) soutien social et éducatif aux apprenants ; (iii) alphabétisation (programme de la société civile) et éducation non-formelle (programme d'insertion sociale) ; (iv) plaidoyer en faveur de l'éducation. Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les objectifs et les intervenants dans ce domaine, selon les axes stratégiques de développement du SEF et les groupes cibles.

Section 3 : Stratégies de la qualité de l'éducation et de la formation

La qualité de l'éducation et de la formation constitue, en plus de l'extension des services éducatifs au profit des groupes défavorisés et de la gouvernance, les trois composantes fondamentales des politiques et stratégies de développement du SEF. La CNEF accorde une place de choix à la qualité de l'éducation, en lui réservant cinq des dix neuf leviers de changement qu'elle comporte.

Les facteurs de la qualité de l'éducation et de la formation sont multiples. Une étude, réalisée au Maroc, à la fin des années 90, sur les déterminants des niveaux d'acquisitions et des progressions scolaires, met l'accent sur des éléments de politiques éducatives, relatifs : (i) aux conditions d'apprentissage en terme de dotations des établissements en infrastructures, équipements, manuels scolaires ; (ii) aux modes d'organisation des services éducatifs et de regroupement des élèves ; (iii) aux modes et contenus des programmes de formation des enseignants et à leur structures d'incitation et de contrôle.

Les stratégies d'amélioration de la qualité de l'éducation, mises en œuvre au Maroc, gravitent autour de ces axes. La CNEF accorde la priorité dans ce domaine à la révision des curricula, à l'adaptation des rythmes scolaires, à l'enseignement des langues, à l'utilisation des TIC, à l'encouragement de l'excellence et à la promotion de activités sportives et culturelles. La formation et la motivation des enseignants, ainsi que le mode de gestion scolaire, éléments tout aussi déterminants d'une stratégie de qualité, font également partie des leviers de changement de la réforme du SEF.

3-1 Stratégies centrées sur les conditions d'apprentissage

3-1-1 Le cadre physique et les équipements

Les infrastructures

L'amélioration du cadre bâti des établissements d'éducation et de formation, fait l'objet d'un programme de réhabilitation et de mise à niveau. Ce programme, qui comporte des actions de construction, de réfection et d'entretien, est réalisé en collaboration avec les partenaires du SEF, et notamment :

- les collectivités régionales et locales et le fonds d'équipement communale (FEC), qui a apporté les ressources nécessaires, sous forme de prêt, au premier programme de mise à niveau des établissements d'éducation et de formation ;
- l'office national d'eau potable (ONEP), et celui de l'électricité (ONE).

Les actions menées concernent principalement le milieu rural et les quartiers périphériques des villes et portent principalement sur : (i) la réfection des salles de classes ; (ii) le raccordement à l'eau potable ou le creusement de puits, et au réseau électrique (pose de panneaux solaires en cas d'absence du réseau), (iii) la construction de latrines, de clôtures, d'infirmières, de bibliothèques et de laboratoires des établissements qui en sont dépourvus ;

Les dotations en équipements et manuels scolaires

En ce qui concerne les dotations en équipements mobilier et en matériel d'enseignement, la stratégie adoptée est basée sur une répartition différenciée des ressources au profit des zones défavorisées s'appuyant sur :

- des normes d'équipements en mobilier et en matériel d'enseignement prenant en compte les changements pédagogiques introduits et les déséquilibres existants ;
- la décentralisation des compétences liées à l'acquisition et à la répartition des équipements ;
- le renforcement des programmes de remplacement des équipements ;
- la mise en place, par le centre des technologies éducatives (CNTE), de programmes de formation à la maintenance et à l'utilisation du matériel d'enseignement.

La réforme du SEF, s'est accompagnée d'une intense activité de production et de diffusion de nouveaux manuels scolaires et guides pour les enseignants, aussi bien dans le secteur formel que non formel, qui ont connu la mise en place de nouveaux curricula. Des innovations sont introduites en matière d'élaboration et d'édition des manuels et des mesures visant la dotation des régions et des groupes défavorisés sont mis en œuvre, il s'agit de :

- de la diversification des sources et des contenus des manuels scolaires, au lieu du livre unique pour l'ensemble des élèves du même niveau qui prévalait par le passé, ouvrant ainsi aux établissements des possibilités de choix du manuel à utiliser ;
- La libéralisation de l'édition du manuel scolaire, sur la base de cahiers de charges établis par l'autorité en charge de l'éducation et de la formation, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives à la création et à la compétition et favorisant la qualité ;
- la dynamisation des mécanismes de suivi du marché du manuel scolaire et de contrôle des prix (commissions multisectorielles nationale, régionale et locale ;
- l'accroissement des crédits budgétaires réservés à la dotation des établissements du milieu rural et des quartiers pauvres des villes en manuels ;
- le renforcement du rôle des coopératives scolaires dans le domaine de l'acquisition des manuels à des prix avantageux ;
- l'incitation des partenaires du SEF (collectivités territoriales, ONG, banques, entreprises publiques et privées) à participer activement à la fourniture des manuels scolaires défavorisés.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

L'équipement des établissements d'éducation et de formation en matériel informatique s'est accéléré, avec l'entrée en vigueur de la réforme, et ce en application des préconisations de la CNEF (levier 10). Un projet d'envergure visant la généralisation de l'informatique dans l'enseignement (GENIE) est mis en place. Il comporte trois axes principaux d'intervention relatifs à l'équipement, la formation et les contenus d'apprentissage. Le projet GENIE prévoit, au titre du premier axe, d'équiper :

- tous les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) de huit PC en moyenne, avec une configuration de salles multi-média de 8 à 15 micros et une imprimante installés en réseau en plus du matériel nécessaire à la formation ;
- les satellites en milieu rural (13000 petites unités d'enseignement primaire rattachées aux écoles centrales des secteurs scolaires), selon deux alternatives, en mettant en place soit des unités mobiles (5PC+imprimante), soit des unités permanentes (2PC+imprimantes), en collaboration avec les collectivités locales ;
- des laboratoires de formation dans les AREF de 20 PC, une imprimante et du matériel de formation.

3-1-2 L'organisation des services d'éducation et de formation

Les rythmes scolaires constituent un autre levier de la réforme du SEF. Ils font l'objet d'une révision qui introduit les principes de souplesse, de flexibilité et d'adaptation de la vie scolaires aux spécificités régionales et locales. Les principaux changements touchent :

- la redéfinition de la durée et de l'organisation de l'année scolaire, qui se compose, dorénavant, de 34 semaines, correspondant à un volume horaire de 1000 à 1200 heures d'apprentissage par an, réparties en deux semestres séparés par une période consacrée à l'évaluation des résultats par des équipes d'enseignants ;
- l'institution de la « fête de l'école », sous forme d'une journée porte ouverte, juste avant la rentrée des classes, consacrée à l'information des parents d'élèves et aux autres partenaires du SEF, sur le règlement intérieur de l'école et sur son projet d'établissement de l'année ;
- la responsabilisation de l'AREF en matière d'adaptation des horaires de travail et des congés, en fonction des capacités d'accueil des établissements et des conditions économiques et sociales locales sur la base des propositions des CGE ; ce dernier ayant aussi des prérogatives en ce qui concerne la constitution des classes, en fonction de la carte scolaire (cours unique, double niveau et multigrade) et d'organisation du fonctionnement de l'école selon les formules en vigueur (normal, fonctionnel et roulement).

Dans le sous secteur non formel, la gestion décentralisée des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, laisse une large place à l'initiative locale, quant à l'organisation des services éducatifs, sous réserve de respecter la progression et l'enveloppe horaire global des programmes

3-2 Stratégies centrées sur les contenus et les évaluations des apprentissages

3-2-1 Révision des programmes scolaires

La révision des curricula, est au centre des stratégies d'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation. L'ancrage du SEF a son environnement socio-économique exige une refonte des contenus et des programmes afin d'en améliorer la pertinence et mieux répondre aux besoins de la société et former un citoyen utile à lui-même, à sa famille, à sa communauté, à son pays et à l'humanité. La CNEF a prévu, au chapitre des leviers de changement, la révision des curricula, leur actualisation et leur adaptation aux mutations de la société et au savoir moderne. Elle introduit des innovations importantes concernant :

- l'introduction de nouvelles approches pédagogiques basées sur les compétences ;
- la prise en compte des spécificités territoriales en réservant 15 % du volume horaire des cours au curricula régionaux et 15 % au curricula locaux ;
- la création d'un comité permanent des programmes (CPP), chargés de valider des programmes, de veiller à leur cohérence, d'assurer des missions de validation des manuels et des supports didactiques et de remplir la fonction de veille en éducation.

Les réalisations enregistrées dans ce domaine, concernent :

- l'élaboration et la mise en œuvre des nouveaux programmes dans les trois cycles de l'enseignement scolaire ;
- l'introduction des nouvelles langues étrangères et de l'informatique aux collèges et de la philosophie au secondaire qualifiant ;
- l'introduction de l'enseignement de l'amazigh au primaire, notamment dans les régions parlant cette langue, de la 1^{ère} langue étrangère en 2 AP et la 2^{ème} langue au choix ;

- la formation des équipes au niveau des (AREF) à l'élaboration des programmes régionaux et locaux et la mise en place, à titre expérimental, de ces programmes ;
- l'enrichissement de la dimension éducative des programmes à travers l'introduction et/ou la refonte des programmes d'éducation à l'environnement, familiale, sanitaire ;
- l'institutionnalisation du CPP dont les travaux ont permis de finaliser et asseoir l'organisation pédagogique de l'enseignement secondaire qualifiant en proposant un tronc commun (enseignement original, lettres et sciences humaines et sciences et techniques)
- la création de l'académie Mohamed VI de la langue arabe et de l'institut de l'amazigh (IRCAM).

3-2- Examen et évaluation

Le domaine de l'évaluation et des examens qui permet de mesurer les pertinences des S.E.F et de certifier les connaissances théoriques et pratiques de ses lauréats, fait l'objet de profond changement conformément aux préconisations de la CNEF qui s'articulent autour de deux orientations fondamentales :

- la combinaison entre des modalités d'évaluation complémentaires qui sont le contrôle continu et les examens normalisés.
- Le renforcement de la dimension de normalisation des examens en fonction des différents cycles d'enseignement
- la certification à la fin de chaque cycle sur la base des résultats pondérés des examens normalisés et du contrôle continu.

En plus du baccalauréat, deux certificats sont réintroduits :

- le certificat d'études primaires (CEP) à la fin des études dans ce cycle donnant l'accès à l'enseignement secondaire collégial sur la base des résultats obtenus : (i) au contrôle continu qui se déroule en classe (ii) à l'examen normalisé au niveau de l'établissement couvrant le programme de 1er trimestre (iii) à l'examen normalisé au niveau de la province couvrant l'ensemble des programmes de la 6^{ème} AP.

Le brevet d'enseignement collégial (BEC) dont les titulaires peuvent accéder à l'enseignement secondaire qualifiant ou à la formation professionnelle à la suite de trois examens : (i) contrôle continu interne à la classe ; (ii) examen normalisé à l'échelle de l'établissement ; (iii) examen externe normalisé au niveau de la région.

L'examen du baccalauréat, diplôme national, ouvrant l'accès aux universités est profondément remanié sur la base d'une combinaison du contrôle continu et des examens normalisés. Il se déroule durant les deux années du cycle du baccalauréat et comporte : (i) un examen régional normalisé sous la responsabilité des AREF, à la fin de la première année du cycle du baccalauréat (2^{ème} année de l'enseignement secondaire qualifiant), (ii) un examen national normalisé à la fin de l'année terminale de l'enseignement qualifiant, relevant de la responsabilité conjointe, du centre national des examens (CNE), en ce qui concerne l'élaboration des épreuves, le suivi et l'évaluation des conditions de passation, et des AREF, en matière d'organisation matérielle, (iii) des épreuves du contrôle continu au cours de l'année terminale.

La généralisation du contrôle continu et l'institution des examens normalisés ont créé une dynamique nouvelle, marquée par des améliorations, en matière de normalisation des épreuves et de standardisation des procédures de passation et de correction, permettant ainsi d'assurer plus de crédibilité, d'objectivité et d'équité aux examens.

Sur le plan de l'évaluation internationale, le Maroc a participé à de nombreux projets, parmi lesquels :

- le TIMS , grade 8 les années 2003 et 1999, et grade 4 en 2003 ;
- le PIRLS , en 2001, grade 4 (des élèves âgés de 9 ans) ;
- MLA ,4^{ème} et 8^{ème} année de l'enseignement fondamental ;

La participation du Maroc aux évaluations internationales, a eu pour conséquence un développement des compétences dans ce domaine, tant au niveau national que régional, et une prise de conscience de l'importance de l'évaluation externe et des comparaisons internationales. Les résultats de ces études ont montré les retards accusés par les élèves marocains par rapport aux autres pays de même niveau de revenu, et à mettre en relief les disparités des niveaux d'acquisition scolaire selon le milieu et le sexe.

Mais à l'instar des autres PVD, le Maroc compte tenu de la place qu'il occupe dans le classement des pays, n'a pas suffisamment communiqué et informé sur les résultats de ces travaux. Il ne les a pas exploités pour sensibiliser les personnels d'enseignement et d'encadrement pédagogiques et les motiver afin qu'ils redoublent d'efforts, et dans le but d'élaborer des stratégies spécifiques de remédiation.

La révision des examens qui a permis d'accorder plus d'intérêt à la validité et à la fiabilité des examens, d'améliorer leur organisation, et l'ouverture sur l'évaluation externe internationale des acquisitions scolaire, n'ont pas eu pourtant d'impact significatif sur les résultats des élèves, et sur leur niveau scolaire et leur progression.

.La création récente d'un centre des examens (CNE) maître d'œuvre de l'ensemble des examens scolaires, des concours professionnels et de toutes les actions d'évaluation internes et externes est une nouvelle étape dans le processus de développement d'une culture de l'évaluation. Sa mission consiste à harmoniser et à standardiser les normes d'élaboration des épreuves, de leur administration et de leur correction, de constituer des banques d'items et de procéder aux analyses des résultats en vue de leur exploitation de manière systématique.

3-3- Gouvernance scolaire

3-3-1 Le renforcement de la gestion de proximité

La décentralisation et la déconcentration des services sont au cœur de la réforme du système d'éducation et de formation, préconisée par la CNEF. Le renforcement d'une gestion de proximité, efficace, répondent aux mieux aux besoins des citoyens et des communautés est concrétisé à travers :

- la création des AREF, en tant qu'établissement public dotés de l'autonomie de décision et de gestion, et disposant de larges compétences pour développer l'éducation et la formation au niveau régional ;
- la mise en place de CGE en tant qu'espace d'une gestion collective et participative ;
- la déconcentration de la gestion des ressources humaines au niveau des AREF ;
- la réforme de la programmation budgétaire sur la base de la contractualisation et de l'évaluation des performances ;
- la révision des modalités de sélection des responsables de direction, basée sur la compétitivité, la transparence et la primauté de la compétence ;

- l'introduction de la démarche du projet d'établissement, dont l'élaboration s'effectue dans un cadre participatif, en collaboration avec les partenaires de l'école, et qui fait, à titre expérimental, l'objet de financement spécifique après validation par le CGE et l'AREF..

Les effets de la gestion décentralisée et déconcentrée sur la qualité de l'enseignement et de la formation ne sont pas encore visibles. Ce nouveau mode de gestion de date récente, a néanmoins créé une dynamique d'ouverture, de participation et de mobilisation autour de l'école, encourageant l'initiative et la recherche de solutions appropriées aux problèmes locaux d'éducation. Ses retombées positives apparaissent aux niveaux de l'amélioration des conditions d'apprentissage, grâce aux appuis multiformes des ONG et des autres partenaires régionaux et locaux du système d'éducation et de formation, notamment en faveur des zones et des groupes défavorisés.

L'impact de la gestion décentralisation et déconcentration du système d'éducation et de formation est d'autant peu visible, que ce mode de gestion souffre encore de certaines lacunes.

- la lenteur des transferts des compétences des services centraux aux AREF ;
- la concentration des services au niveau des AREF qui délèguent peu de responsabilité de décision aux services provinciaux et aux établissements ;
- la frilosité des collectivités locales, partenaires centraux, dans le processus de promotion de la qualité, à participer activement à la réforme du SEF ;
- le fonctionnement insatisfaisant des CGE, dont la mise en place connaît des difficultés ;
- la faiblesse des capacités de planification et de management au niveau régional et local.

3-3-2 Amélioration de la formation et de la gestion des enseignants

Les enseignants sont les piliers de toute réforme du SEF, et le point d'entrée principal à toute innovation visant l'amélioration de la qualité des performances de l'éducation et de la formation. Leur formation et la qualité de leur prestation, leur motivation et leur engagement constituent, par conséquent, des facteurs déterminants. La CNEF a réservé un espace entier aux ressources humaines, en préconisant en faveur des enseignants: (i) l'amélioration de la qualité de leur formation, et la restructuration des institutions en charge de cette mission ; (ii) la révision de leur cadre statutaire ; (iii) la revalorisation de leurs conditions matérielles et sociales et celles de leur travail ; (iv) la révision des modes de recrutement, d'évaluation et de promotion.

La formation initiale des enseignants

Elle est assurée par trois types d'établissements :

- les centres de formation des instituteurs et institutrices (professeurs d'école, d'après le nouveau statut particulier) ;
- les centres pédagogiques régionaux (CPR), qui forment les professeurs de l'enseignement secondaire collégial ;
- les écoles normales supérieures, formant les professeurs de l'enseignement secondaire qualifiant.

Ces formations professionnelles sont sanctionnées après deux années (la première consacrée aux apprentissages théoriques et la seconde aux aspects pratiques) par un certificat d'aptitude à l'exercice du métier d'enseignants, qui donne accès au recrutement à un poste d'enseignement.

La CNEF prévoit la réorganisation de ces établissements de formation dans la perspective de leur intégration dans le cadre d'un institut régional de formation des cadres, rattaché à l'université, et ayant pour mission de développer et de mettre en œuvre la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels du SEF.

La formation en cours d'emploi

La professionnalisation du métier d'enseignant suppose une formation tant au long de la vie dans le but de développer les compétences favorisant l'adaptation aux changements de l'emploi. C'est dans ce sens que la CNEF a prévu de systématiser la formation continue et le perfectionnement des personnels du SEF, en réservant une enveloppe de 30 heures/an de séance de formation courte pour améliorer les compétences professionnelles, et une formation de perfectionnement tous les trois ans.

A côté du modèle de formation continue présentielle, qui est prédominant, d'autres tentatives de diversification des canaux de diffusion des contenus de cette formation, sont mises en place, il s'agit notamment :

- du projet de TV interactive, réalisé en collaboration avec l'UNESCO, bureau de Rabat en tant qu'agence d'exécution, et qui dispense des modules de formation aux enseignants de certaines provinces dans des sites aménagés et équipés à cet effet ;
- une formation à distance (FAD) à titre expérimental, à travers la confection et la distribution des mallettes pédagogiques d'action formation aux instituteurs des localités isolées, et ce dans le cadre du projet SN/BAJ (programme des priorités sociale – éducation), en collaboration avec la coopération française ;
- le projet national de généralisation des TIC dans l'enseignement, qui comporte une composante importante de formation des enseignants dans ce domaine ;

L'existence de ce système de formation des enseignants, depuis fort longtemps, a permis de former la quasi-totalité des enseignants en exercice, qui dispose, par conséquent, de connaissances théoriques et de savoir faire pédagogique, leur garantissant des qualifications requises pour remplir leur fonction avec plus ou moins d'efficacité. Ce réseau d'établissements de formation a contribué à l'enrichissement de la recherche pédagogique, et à l'amélioration des méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Le lancement en 2005, du programme académique de formation continue (PAFC) et l'augmentation des ressources financières octroyée, ouvre de nouvelles perspectives au développement des capacités de management pédagogique et administratif du SEF.

Mais ce système reste marqué par de nombreux dysfonctionnements :

- la formation initiale est focalisée sur la formation disciplinaire et n'intègre pas en général des situations d'enseignement en zones difficiles ;
- le déséquilibre entre les apprentissages théoriques et pratique, la formation faisant une large place à la ...
- la rupture existante entre formation initiale et formation continue.
- l'aménagement du temps de travail des enseignants et la manque de personnels de remplacement qui limite la participation aux programmes de formation en cours d'emploi.

A la mi-décennie actuelle, la formation continue, puissant levier de changement et d'innovation n'occupe qu'une place réduite dans les programmes du ministère et des AREF, et ce, malgré la priorité que lui accorde la CNEF.

Malgré les efforts consentis par l'Etat dès le début d'obtenir une pleine adhésion au processus de la réforme, le climat professionnel ne s'est pas pour autant amélioré et reste marqué par la déscolarisation et l'absentéisme.

En plus de ces mesures d'incitation matérielle, des actions de soutien professionnel sont mises en place à travers l'encadrement pédagogique et administratif de proximité.

Recrutement et affectation des enseignants

En matière de recrutement pour faire face à l'accès, la CNEF fait des recommandations avancées, en matière de recrutement des enseignants, allant jusqu'à la proposition du contrat à durée déterminée (CDI) renouvelable, et la décentralisation de ce recrutement aux niveaux des AREF, des services extérieurs provinciaux et même des établissements.

Mais jusqu'à présent les postes budgétaires sont gérés au niveau central et les actes de gestion déconcentrés ne portent que sur les actes n'exigeant pas d'arrêté ministériel. Les AREF et leurs services procèdent au recrutement des enseignants éventuels (temporaires) pour faire face à la pression de la demande, sur la base de données de la carte scolaire et d'un tableau général des ressources et besoins (TGRB) validés par la direction des ressources humaines. Ces enseignants sont progressivement intégrés dans la fonction publique selon les modalités arrêtées de commun accord avec les partenaires sociaux.

Les stratégies mises en place en matière de la mobilité géographique des enseignants visent :

- le renforcement des prérogatives des AREF dans le domaine d'organisation du mouvement des personnels à l'intérieur du territoire de l'académie ;
- la réduction des disparités et déséquilibre inter et intra académie, et la rationalisation de l'utilisation des enseignants à travers : (i) la stabilisation des flux et la fixation des nouvelles recrues dans les zones difficiles pour une durée de quatre année (contrat d'exercice dans la région pour) ; (ii) le recours aux professeurs d'école pour enseigner dans les collèges ; (iii) l'enseignant complétant sa charge horaire réglementaire dans un second établissement ; (iv) l'affectation d'heures supplémentaires d'enseignement aux établissements scolaires.

Seconde partie : Etude de cas de la Mauritanie

Section 1 : Le cadre d'action

1-1 Réformes et développement

Les perspectives de développement à l'horizon 2015 de la Mauritanie sont centrées sur la lutte contre la pauvreté et tendent vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elles s'inscrivent dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Les stratégies qui sous-tendent les politiques de développement s'articulent autour de quatre axes majeurs : (i) l'accélération de la croissance ; (ii) l'ancrage des actions de développement dans la sphère économique des pauvres ; (iii) le développement des ressources humaines ; (iv) le développement institutionnel et la bonne gouvernance.

Le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), qui constitue le programme cadre de soutien du système des Nations Unies, retient quatre axes stratégiques au titre de la période 2003-2008 ; il s'agit de :

- la promotion de la gouvernance et des droits de l'homme à travers : (i) la décentralisation, la modernisation de la gestion publique ; (ii) le développement des capacités de planification et de management des programmes de développement ; (iii) le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme et la promotion de la participation de la société civile ;
- l'amélioration de la santé de la population et notamment celle des femmes et des jeunes par la lutte contre la mortalité maternelle et infantile juvénile, et l'amélioration des conditions de vie (eau potable, assainissement, nutrition, prévention du VIH/Sida) ;
- le développement des ressources humaines par l'éducation et la formation, en renforçant et en améliorant les enseignements préscolaire, primaire et secondaire, le secteur non formel d'éducation et la formation professionnelle ;
- la lutte contre la pauvreté à travers : (i) l'amélioration de l'accès aux infrastructures de développement et aux moyens de production ; (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

1-2 Gouvernance du secteur public

La bonne gouvernance en Mauritanie a pour objectif : (i) la redéfinition de mission de l'Etat dans une perspective d'allégement des structures et d'amélioration des performances de la gestion publique ; (ii) la promotion de la transparence, de l'équité et de l'efficacité des services publics ; (iii) le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle ; (iv) la maîtrise des dépenses publiques ; (v) l'amélioration de l'accès à l'information (vi) le renforcement des capacités de formation et de mise en œuvre des politiques de développement. Le plan d'action de bonne gouvernance prévoit un ensemble de mesures concernant l'administration publique, la déconcentration et la décentralisation ; le domaine économique et l'environnement. Parmi ces mesures, on relève selon chaque axe, ce qui suit :

- la modernisation de l'administration publique : (i) une mise en cohérence d'ensemble des missions et des organismes des ministères ; (ii) la rationalisation des procédures et méthodes de travail dans l'optique d'améliorer le service public ; (iii) l'optimisation de l'utilisation des ressources mobilisées ;
- en ce qui concerne la déconcentration et la décentralisation, il s'agit de renforcer les capacités des collectivités locales en matière de gestion du développement et d'améliorer leur cadre institutionnel et organisationnel ;

- dans le domaine économique, les changements préconisés portent sur : (i) la révision des modalités de programmation budgétaire dans l'optique d'asseoir une gestion par les résultats ; (ii) le renforcement de la transparence des marchés publics et la lutte contre la corruption ; (iii) le renforcement des mécanismes d'évaluation et de contrôle ;
- la prise en compte de la dimension environnementale dans tous les programmes de développement et la mise en place d'une politique de protection des ressources naturelles ;
- dans le domaine des droits de l'homme, il s'agit, principalement, d'asseoir un état de droit en améliorant le cadre institutionnel et juridique, en favorisant l'accès aux droits et en mettant en place des mécanismes de protection des groupes défavorisés (femmes, enfants...).

Les missions de planification, de suivi et d'évaluation du programme de bonne gouvernance, sont assurées par un dispositif institutionnel composé de quatre commissions : (i) un comité interministériel de supervision, placé sous l'autorité du premier ministre ; (ii) un comité technique de suivi et de mise en œuvre, composé des représentants des membres du comité interministériel ; (iii) comité de coordination, assuré par le ministère des affaires économiques et du développement ; (iv) les comités sectoriels spécialisés, chargés des composantes entrant dans le cadre des prérogatives du département concerné.

1-3 Gouvernance du système d'éducation et de formation

L'éducation fait partie intégrante du CSLP, et bénéficie d'une grande priorité en tant que secteur clé pour la lutte contre la pauvreté. La gouvernance du système d'éducation et de formation (SEF), facteur essentiel de son développement, est au cœur des réformes de modernisation du secteur public. Elle s'appuie sur des axes de management de ce secteur, qui s'articulent autour :

- du développement des capacités institutionnelles en matière de planification de programmation, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional, et local ;
- de la restructuration de l'administration centrale et une clarification des responsabilités de services centraux et régionaux dans un optique de renforcement de la déconcentration et de la décentralisation ;
- d'une amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles basée sur la rationalisation de l'utilisation des moyens mobilisés et l'évaluation des performances.

1-3-1 La réforme du S.E.F.

La Mauritanie s'est engagée dans une réforme globale de son SEF ayant pour finalité d'unifier le système, d'en améliorer le rendement en mettant en place une éducation de qualité pour tous, et en développement des formations techniques et professionnelles répondant aux besoins de l'économie. Un programme décennal de développement du secteur éducatif (PNDSE) couvrant la période 2001 à 2010, sert de cadre de référence à la mise en œuvre et au suivi de la réforme. Les axes stratégiques du PNDSE, déclinés selon le type d'enseignement et de formation s'articulent autour de l'amélioration : (i) de l'accès et de la rétention à l'école ; (ii) de la qualité de l'enseignement et de la formation ; (iii) de la gestion et du pilotage du SEF.

Les interventions prévues par le PNDSE sont les suivantes :

- En ce qui concerne le premier axe :
 - l'extension de l'offre d'éducation pré-scolaire et de l'enseignement primaire, en accordant la priorité à la scolarisation des filles et à la réduction des disparités géographique ;
 - le renforcement et l'adaptation des programmes d'alphabétisation ;

- le développement de l'enseignement secondaire du premier cycle, avec un ciblage sur les zones défavorisées et l'extension de l'offre dans le second cycle notamment au milieu rural pour permettre aux filles de poursuivre leur scolarité ;
 - le développement de l'enseignement originel et le renforcement de la contribution des mahadras à l'éducation et à l'alphabétisation ;
 - le renforcement des structures d'accueil de la formation professionnelle ;
 - le développement d'une dynamique communautaire autour de l'école.
- En matière de qualité de l'éducation et de la formation :
- l'amélioration de l'environnement scolaire ;
 - le renforcement des contenus d'apprentissage et l'amélioration de leur pertinence ;
 - l'amélioration de la vie scolaire ;
 - le renforcement des compétences des enseignants ;
 - le développement de l'alphabétisation fonctionnelle.
- Dans le domaine de la gouvernance du SEF :
- le renforcement des capacités de planification, de programmation et de mise en œuvre des programmes de développement du SEF ;
 - l'amélioration de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
 - le renforcement des mécanismes de suivi, d'évaluation des performances et de contrôle.

1-3-2 L'organisation du S.E.F

Le rattachement institutionnel

Les enseignements primaire, secondaire technique, normal et supérieur sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale (MEN). D'autres départements ministériels assurent la tutelle de certaines composantes du SEF, parmi lesquels, on retrouve :

- le ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports, qui a en charge la formation professionnelle pour les adultes ;
- le secrétariat d'état à la condition féminine qui gère l'enseignement préscolaire ;
- le secrétariat d'état chargé de la lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement originel non formel.

Les structures pédagogiques

Le système éducatif est composé de :

- l'enseignement fondamental (primaire), d'une durée de 6 années, qui accueille les enfants âgés de 6 ans et qui est sanctionné par le certificat d'étude primaire (CEP) ;
- l'enseignement secondaire, composé de deux cycles d'étude ; le premier cycle, conduisant au BEPC, après quatre années de scolarité, il accueille les élèves de 6ème AF, admis au concours d'entrée en 1ère année du collège ;
- le second cycle de l'enseignement secondaire conduit au baccalauréat, après trois années de scolarité réussie. Il accueille les élèves admis au BEPC, sur la base d'une orientation et en fonction de la capacité d'accueil ;
- La formation technique et professionnelle (FTP), qui comporte :
 - l'enseignement technique et professionnel, dont l'accès est ouvert, sur concours, aux sortants du premier et second cycle de l'enseignement secondaire général ou technique ; il est

sanctionné après 2 ou 3 années de formation par les diplômes du brevet d'études professionnelle (BEP), le brevet de technicien (BT), du baccalauréat technique ;

- la formation professionnelle des adultes alphabétisés ou analphabètes, en situation d'emploi ou de chômage.
- L'enseignement supérieur qui accueille les titulaires du baccalauréat pour le préparer aux diplômes nationaux en deux ou quatre années.

Il existe également une éducation non formelle, composé du système des mahadras (enseignement originel) et le sous secteur d'alphabétisation ;

1-3-3 La place des objectifs de l'EPT dans les plans développement du SEF

Le PNDSE définit des objectifs quantitatifs et qualitatifs sur la base des orientations de développement du SEF, selon les trois axes stratégiques d'interventions cités plus haut, plus spécifiquement, il prévoit :

- l'accès universel en première année fondamentale à l'horizon 2005 ;
- une amélioration sensible de la rétention jusqu'à la fin de l'enseignement primaire, dont le taux doit atteindre 78 % à l'horizon 2010 ;
- la mise en œuvre de mesures spécifiques pour renforcer la scolarisation des filles ;
- la réduction des disparités entre les régions ;
- l'élargissement de l'enseignement secondaire, avec un maintien du taux de transition de la fin de l'enseignement primaire à la première année de ce cycle à hauteur de 50 % à l'horizon 2010 ;
- l'appui aux initiatives locales pour développer le préscolaire ;
- le renforcement des mesures incitatives pour développer l'enseignement originel ;
- le développement et la diversification de la formation technique et professionnelle ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux du système par la rénovation des curricula, la disponibilisation des outils pédagogiques, la réduction du ratio élèves/enseignant et la formation initiale et continue ;
- l'amélioration de la gestion et du pilotage du SEF par le renforcement des capacités de planification de gestion et d'évaluation, et le développement des outils de management moderne.

Le tableau ci-dessous donne une mise en correspondance des objectifs de l'EPT et du PNDSE

Objectifs de l'EPT	Objectifs du PNDSE
1- Développer et améliorer sous tous ses aspects, l'éducation et la protection de l'enfance, et notamment les enfants vulnérables et défavorisés	Appuyer les initiatives communautaires pour le développement de la petite enfance et renforcer les centres de ressources
2- Faire en sorte que d'ici 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté, et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès universel en 1^{ère} année fondamentale à l'horizon 2005 - Amélioration de la rétention jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental pour atteindre 78 % l'horizon 2010 - mettre en œuvre des mesures spécifiques pour renforcer la scolarisation des filles
3- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - élargir l'accès au premier cycle de l'enseignement secondaire avec un maintien du taux de transition de la fin du primaire à la 1^{ère} année du secondaire, à hauteur de 50 %

ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante	- renforcer les mesures incitatives pour développer l'enseignement originel - développer et diversifier la formation technique et professionnelle
4- Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente	- diversifier les instruments d'intervention pour le développement de l'alphabétisation et mobiliser tous les opérateurs pour la lutte contre l'analphabétisme - renforcer la contribution du système des mahadras dans le domaine de l'alphabétisation
5- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles, une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite	-Mettre en œuvre de mesures spécifiques pour renforcer la scolarisation des filles
6- Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante	- améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à travers la rénovation des curricula, la disponibilisation des outils pédagogique, la réduction des ratios élèves/enseignant et la formation initiale et continue

1-3-4 Le système de suivi, d'évaluation et de contrôle

Le PNDSE constitue le cadre de référence du développement du SEF. Il bénéficie du soutien des partenaires au développement. Sa mise en œuvre s'appuie sur une programmation annuelle et des plans par composante. Elle fait l'objet d'un suivi permanent, auquel sont associés les partenaires au développement à travers des missions de supervision, des revues annuelles et des évaluations à mi-parcours.

Deux départements ministériels assurent les missions d'exécution, de suivi et d'évaluation du PNDSE, il s'agit :

- du MEN, à travers notamment la direction de la réforme et de la prospective (DRP) qui assure : (i) l'élaboration du cadrage budgétaire du PNDSE et des plans d'action annuels ; (ii) le suivi des relations avec les bailleurs de fonds et la préparation des sessions de coordination du comité de coordination du programme ; (iii) la centralisation et la coordination des rapports trimestriels d'avancement de l'exécution du PNDSE ;
- du ministère des affaires économiques et du développement (MAED), par le biais de la direction des projets éducation – formation (DPEF) qui remplit les fonction de : (i) gestion financière et matérielle du programme ; (ii) fourniture de l'appui nécessaire en matière d'information, de formation et consultations aux organes chargés de l'exécution du programme ; (iii) réception et présentation des résultats des travaux et des audits effectués au comité de gestion et à celui de la coordination du programme.

Le suivi et l'évaluation aux niveaux régional et local sont assurés par les directions régionales de l'enseignement fondamental (DREF) et les inspections départementales de l'enseignement fondamental (IDEF).

Les inspections générales de l'enseignement fondamental et secondaire contrôlent des services d'enseignement, des établissements et les enseignants. Au niveau des établissements scolaires, la mise en place des comités de gestion (CGE) contribue à l'effort de renforcement du suivi et du pilotage sur une base participative. Le PNDSE prévoit le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle de proximité à travers des activités d'amélioration des conditions de travail des inspecteurs.

Les sources de vérification sont constituées des annuaires statistiques, des revues semestrielles et annuelles, des missions de supervision donnant lieu à des rapports sur l'état d'avancement du programme. Le PNDSE prévoit la mise en place d'un système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE), répondant aux besoins de tous les utilisateurs aussi bien pour la gestion que pour le suivi et le contrôle.

1-3-5 La participation des bailleurs de fonds et de la société civile

La Mauritanie, éligible depuis 1999, à l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), bénéficie d'un appui fort de la part des partenaires techniques et financiers (PTF). L'aide au développement finance environ un quart du coût global du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), élaboré selon une approche participative, avec les PTF et les associations de la société civile. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'éventail de l'appui des PTF, aux efforts de développement du pays.

Domaines	PTF (répartition)						
	FNUAP	PAM	PNUD	UNICEF	OMS	FAO	UNF
- Santé de la production	X						
- Population et développement	X						
- Activités multisectorielles	X						
- Appui au développement rural		X				X	
- Appui éducation de base		X					
- Appui nutritionnel mères et enfants		X					
- Gouvernance et droit de l'homme			X	X			
- Développement durable			X				
- Lutte contre la pauvreté			X	X		X	
- Education/formation				X			
- LC mortalité maternelle et infanto juvénile				X			
- Renforcement des capacités					X		
- Appui aux programmes prioritaires					X		
- Appui au développement de politique et stratégies					X		
- Elargissement de partenariats					X		
- Sécurité alimentaire						X	
- Environnement						X	
- Nutrition communautaire						X	
- Projet conjoint éducation des filles							X

Le système éducatif, qui constitue un secteur prioritaire du CSLP, bénéficie de l'initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) pour l'EPT. Il fait partie des secteurs dotés d'un cadre de dépenses à moyen terme, visant l'amélioration de l'efficacité des interventions dans ce secteur.

Les PTF participent au développement de l'éducation en apportant leur appui à la réalisation du PNDSE. Ils interviennent dans le cadre des axes stratégiques suivants :

- renforcement de l'éducation préscolaire et primaire, avec focus sur la scolarisation des filles à l'amélioration de la qualité ;
- appui au développement de l'alphabétisation ;
- appui à la scolarisation des filles dans le secondaire et à la généralisation de l'éducation en matière de population incluant la prévention du VIH/Sida ;
- appui à l'utilisation d'internet et l'accès à l'information ;
- renforcement des structures d'insertion et de formation pré-professionnelle des jeunes ;
- appui à la modernisation de l'administration de l'éducation.

La société civile est impliquée dans le domaine de la gouvernance et des droits de l'homme. Elle est appuyée par des associations internationales, et les PTF, qui visent son renforcement à travers la mise en place de partenariat entre l'état et la société civile. Elle participe à la préparation de l'UNDAF. Elle vient de signer une convention avec l'état pour participer à l'effort de lutte contre l'analphabétisme.

Section 2 : Les politiques et stratégies destinées à promouvoir l'équité

Le PNDSE, cadre de référence du développement du secteur d'éducation et de formation, prévoit d'atteindre les objectifs suivants :

- le développement du préscolaire, et la protection de la petite enfance ;
- l'accès universel en première année fondamentale à l'horizon 2005 ;
- l'amélioration du taux de rétention jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental à l'horizon 2010 ;
- l'élargissement de l'accès au premier cycle du secondaire, en maintenant le taux de transition du fondamental à ce cycle, à hauteur de 50 % ;
- le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme ;
- la mise en œuvre de mesures spécifiques pour renforcer la scolarisation des filles.

Le PNDSE, n'arrête des indicateurs chiffrés que pour trois des six objectifs mentionnés ci-dessus. Mais il définit pour chaque sous-secteurs des stratégies de développement d'éducation et de formation qui tendent à lever les obstacles qui ont marqué le SEF, avant la mise en œuvre de sa réforme.

2-1 Les dysfonctionnements de l'offre d'éducation

Les études diagnostiques, conduites en amont de la préparation du PNDSE, ont mis le doigt sur les principaux obstacles liés à l'offre d'éducation qui freinent le développement du système éducatif. Il s'agit notamment des dysfonctionnements suivants :

- une couverture insuffisante des structures d'accueil de la petite enfance (3,7 % seulement des enfants en âge préscolaire de 3 à 6 ans) ;
- un faible taux de rétention jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental (primaire) qui atteint à peine 53 % ;
- des disparités en terme d'accès et de rétention au niveau de l'enseignement fondamental selon le sexe, le milieu rural et urbain et les régions ;
- l'existence de grands écarts en ce qui concerne l'accès au secondaire, entre les deux options arabe et bilingue et selon le sexe, le milieu et les régions ;
- une forte proportion d'écoles d'enseignement fondamental et collégial incomplètes ;
- une détérioration des conditions d'apprentissage ;
- une absence quasi complète de structures d'hygiène scolaire et de soins préventifs à l'école ;
- une faible couverture des cantines scolaires et des bourses d'étude ;
- un enseignement originel, relevant du secteur non formel, qui manque d'organisation et de moyen, et dont les statistiques sur les caractéristiques de la population qui le fréquente sont inexistantes ;
- la faiblesse des campagnes générales d'alphabétisation et l'absence d'un système d'information qui renseigne régulièrement sur l'évolution du taux d'alphabétisation ;
- une offre de la FTP ne répondant pas aux besoins du marché du travail.

2-2 Les stratégies d'offre et demande d'éducation

Les stratégies mises en place dans le cadre du PNDSE s'articulent autour des axes : (i) d'expansion de l'offre et de son amélioration ; (ii) d'encouragement de la demande à travers la sensibilisation des parents à la scolarisation de leurs enfants ; (iii) d'appui aux enfants issus de famille à faible revenu ou des groupes ou zones défavorisés. Ces stratégies sont présentés ci-dessous selon le type ou cycle d'enseignement, ou d'éducation et de formation.

2-2-1 Protection et éducation de la petite enfance

Le développement de l'éducation à la petite enfance est basé sur :

- le développement des initiatives communautaires à travers un appui multiforme concernant (i) l'infrastructure des garderies communautaires ; (ii) les équipements pédagogiques et pharmaceutiques ; (iii) les activités génératrices de revenu (AGR) des femmes impliquées dans les gardiens communautaires ; (iv) la mise en place d'un programme d'éveil de la petite enfance dans les structures communautaires existantes.

Le développement de la petite enfance est soutenu principalement par l'UNICEF qui participe à la promotion d'une approche intégrée de la petite enfance.

2-2-2 L'extension de l'enseignement fondamental (primaire)

La réalisation de l'objectif de l'éducation universelle et de celui d'amélioration de la rétention dans ce degré d'enseignement repose sur la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- le renforcement de l'obligation scolaire à travers la promulgation d'un texte réglementaire ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil pour répondre à la pression de la demande sociale d'éducation ;
- la réhabilitation des salles de classe en mauvais état ;
- l'amélioration des conditions matérielles de travail par le branchement des écoles aux réseaux d'eau potable et d'électricité et la construction de sanitaires, de clôtures et de bureaux de direction ;
- la promotion de la participation communautaire autour de l'école ;
- le renforcement de l'appui public au développement du secteur privé de l'enseignement.

2-2-3 Le développement de l'enseignement secondaire

L'amélioration de l'offre scolaire est basée sur des stratégies complémentaires combinant extension, réhabilitation et rationalisation de l'utilisation de l'existant, plus spécifiquement, il s'agit de :

- l'élargissement des capacités d'accueil notamment, celle du premier cycle de l'enseignement secondaire par la construction de nouveaux établissements, l'extension de ceux qui existent ;
- la réhabilitation des établissements par la réfection des salles et en construisant les annexes qui manquent comme les sanitaires, clôtures, bureaux administratifs ;
- l'équipement en mobilier et en configurations informatiques ;
- la rationalisation de l'utilisation de l'offre scolaire par la mise en place d'une carte scolaire pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

2-2-4 Le renforcement de l'équité dans l'enseignement scolaire

Des stratégies spécifiques en faveur des populations défavorisées sont mise en place, ciblant particulièrement les filles et le milieu rural, il s'agit :

- de la couverture du milieu par des établissements à cycle complet ;
- de l'amélioration de la scolarisation des filles par l'organisation de campagnes de sensibilisation et de cours de rattrapage à l'école ;
- de l'extension du réseau des cantines scolaires et de l'ouverture de foyers communautaires ;
- de la révision des critères d'attribution des bourses en faveur des population fragiles.

2-2-5 La formation technique et professionnelle

Le développement de la FTP, s'opère de manière progressive en trois étapes par : (i) le développement de nouveaux modes de formation (alternance, apprentissage) et leur expérimentation dans le cadre de projets pilotes ; (ii) le renforcement de l'encadrement technico-pédagogique ; (iii) la définition des équipements prioritaires et leur acquisition ; (iv) l'élargissement de la capacité d'accueil. Ce développement de l'offre s'inscrit dans une stratégie globale ayant pour finalité de rendre la FTP mieux adaptée aux besoins des individus et des entreprises, touchant aux aspects institutionnels à la qualité et au pilotage de la FTP.

2-2-6 L'enseignement originel (Mahadras)

Le renforcement de ce sous-secteur non-formel passe par (i) la mise en place d'un système d'information permanent, sa restructuration pour mieux l'arrimer aux autres sous-secteurs du SEF, et créer des passerelles permettant à ses bénéficiaires de rejoindre le système formel ; (ii) le développement des capacités de la SEAEO sur le plan humain, matériel et financier ; (iii) une assistance pédagogique et un soutien financier aux mahadras, répondant à certaines exigences de qualifications.

2-2-7 L'alphabétisation

La stratégie de lutte contre l'analphabétisme, qui vient compléter les efforts de généralisation de la scolarisation à l'horizon 2005, et s'inscrit dans la durée, consiste à mettre en place un processus d'alphabétisation et d'éducation des adultes pérenne souple dans son approche et fonctionnelle. Elle s'articule autour des axes d'intervention concernant la mobilisation des opérateurs, et la consolidation de l'existant.

La mobilisation de tous les opérateurs

L'alphabétisation ne pourrait se développer que si elle est portée par une large mobilisation de toutes les forces vives de la nation, à travers :

- la contribution de l'ensemble des opérateurs publics, leur mobilisation et la conjugaison de leurs efforts dans le cadre d'une stratégie solidaire pour réduire l'analphabétisme, sur la base de contrats objectifs secteur par secteur avec la SEAEO ;
- l'implication de la société civile des coopératives professionnelles et des entreprises dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, en mettant en place un réseau cohérent et performant d'ONG capable de participer efficacement à l'effort de l'Etat en entreprenant les mesures suivantes :
 - la mise en place de mécanisme de financement aux programmes d'alphabétisation pris en charge par les ONG ;
 - l'élaboration d'un cadre contractuel entre les SEAEO et les ONG impliquées dans les programmes d'alphabétisation ;
 - le renforcement des compétences des ONG, en matière de planification et de gestion des projets ;
 - la représentation de la société civile dans les instances de coordination ;
 - la mise en place de cadre de partenariat avec les entreprises pour la réalisation de programmes d'alphabétisation aux profits de leur employé et avec les syndicats des salariés en vue de sensibiliser et de mobiliser leurs adhérents.

La consolidation de l'existant

Il s'agit de renforcer les capacités de la SEAEO, en terme d'intervention directe ciblant les régions difficiles d'accès et les groupes défavorisés, ne pouvant être atteints par les programmes des autres opérateurs. Les actions à entreprendre dans ce sens concernent : (i) l'établissement, en concertation avec les responsables locaux et des districts, d'une carte des zones d'intervention prioritaires ; (ii) la définition des populations cibles prioritaires à chaque groupe (programmes d'éducation non-formelle en faveur des enfants non scolarisés ou déscolarisés, alphabétisation des jeunes femmes, des adultes chômeurs ou en situation de travail) ; (iii) le parrainage de la plus part des centres permanents d'alphabétisation par les autres opérateurs, et la création de centres de références et d'appui à l'alphabétisation (CRAA) ; (iv) la mise en place d'espaces mobiles d'alphabétisation (EMALPHA) légers (tentes + équipements nécessaires à la formation) ; (v) l'incitation à la demande d'alphabétisation à travers la mise en œuvre d'un système de motivation des bénéficiaires potentiels.

2-2-8 La santé scolaire

Le programme national de santé scolaire (PNSS) qui participe à l'amélioration des performances du SEF et accroît l'équité social, comporte une composante d'amélioration des infrastructures de l'école, et de l'état sanitaire des élèves et des enseignants, il s'agit plus précisément de : (i) la construction et de la réhabilitation de latrines dans les écoles, et d'approvisionnement en eau potable ; (ii) la disponibilisation de soins préventifs dans les établissements scolaires par la vaccination et la distribution de médicaments

2-3 La participation des PTF et des acteurs non gouvernementaux

Dans le domaine du développement de l'offre et de la demande d'éducation, les PTF interviennent aux niveaux de toutes les composantes du SEF. Les stratégies et actions programmées concernent :

- la promotion d'une approche intégrée de la petite enfance ;
- l'appui à la scolarisation des filles de 6-11 ans ;
- le soutien à l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage ;
- l'appui à la santé scolaire ;
- la promotion de la participation communautaire ;
- l'appui à la mobilisation des ressources pour un programme d'alphabétisation
- l'alphabétisation fonctionnelle et la formation technique ;
- le renforcement de la complémentarité entre mahadras et enseignement formel ;
- la mise en place de cantines dans les écoles coraniques ;
- le renforcement du plaidoyer et de la mobilisation sociale ;
- l'amélioration des infrastructures et de la vie scolaire ;
- l'appui à la création des foyers d'accueil pour filles, ou d'autres modes d'hébergement ;
- le renforcement des structures d'accueil de la FTP et d'insertion pour les jeunes.

Les ONG qui existent sont actives sur le terrain dans le cadre des coopératives de développement. Certaines s'impliquent dans les programmes d'alphabétisation en faveur des adhérents aux coopératives. Mais leur impact reste limité, dans la mesure où il n'existe pas encore de mécanisme de soutien technique et financier, ni de cadre partenarial entre les réseaux d'ONG et les autorités en charge de l'éducation et de la formation.

Au niveau des établissements scolaires les associations des parents d'élèves (APE) contribuent à l'amélioration des conditions d'enseignement. Les partenaires sociaux participent, à travers leurs représentants, dans le cadre du dialogue social, au règlement des conflits liés notamment à la gestion des ressources humaines et participent aux débats sur les politiques d'éducation et de formation.

Tableau des principales stratégies et axe d'intervention

Stratégies	Axe d'intervention	Sous-secteurs				
		Préscolaire	primaire	Secondaire	Formation Professionnelle	Alphabétisation
renforcement de l'offre d'éducation et de formation	- Développement de système d'information	X				X
	- Construction et extension des établissements		X	X	X	
	- Réhabilitation et mise à niveau des établissements		X	X	X	
	- Rationalisation de l'utilisation des équipements		X			
	- Complétude des écoles (tous les niveaux sur place)		X			
	- Mise en place de structures légères					X
	- Dotation en équipement et en matériel didactique	X	X	X	X	X
Incitation à la demande d'éducation et de formation	- Appui au développement du secteur privé	X	X			
	- Campagne de sensibilisation (plaidoyer)	X	X	X	X	X
	- Renforcement du réseau de cantines scolaires, et des internats		X	X		
	- Révision des critères d'octroi des bourses		X	X		
	- Mobilisation des acteurs	X	X	X	X	X
	- Mise en place de partenariat					
	- Mise en place des AGR	X				X

Les axes d'intervention visant l'équité en matière d'accès et de maintien à l'école, dans l'enseignement scolaire, concernent principalement les filles et la population scolarisable rurale. Elles s'intègrent dans la stratégie de renforcement de l'offre qui cible le milieu rural en termes d'extension du réseau des établissements et sa mise à niveau. Elles sont plus marquées dans le cadre de la stratégie d'incitation à la demande d'éducation, articulée autour des campagnes de sensibilisation et de soutien aux enfants issus de familles de faible revenu, et notamment, à travers un ensemble de mesures favorisant ces groupes en ce qui concerne les cantines scolaires, les bourses et les places d'internat, la dotation en manuels et fourniture scolaire, l'organisation de cours de soutien scolaire. Le sous-secteur non formel, qui est par excellence, le cadre de lutte contre les inégalités en éducation en s'adressant aux populations vulnérables et marginalisées, est principalement constitué des programmes d'alphabétisation des adultes. Le PNDSE, prévoit d'élargir ce sous-secteur et de le diversifier à travers la mise en place d'une éducation non formelle ciblant les enfants non scolarisés et déscolarisés.

Section 3 : L'éducation de qualité

Les préoccupations relatives à la qualité de l'éducation sont au cœur des réformes des SEF. Les changements visant à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation s'étendent des révisions des curricula, jusqu'à l'amélioration de la gestion des écoles, en passant par la formation et la motivation des enseignants, et la révision des systèmes d'examen et d'évaluation.

L'amélioration de la qualité des services du système éducatif mauritanien constitue un axe prioritaire de sa réforme. Le PNSDE, préconise une batterie de mesures de remédiation sur la base des analyses diagnostiques, et des changements visant à adapter le SEF aux besoins effectifs de la population et à en faire un véritable levier de lutte contre la pauvreté.

3-1 Les dysfonctions du SEF mauritanien

Une étude réalisée en 1998, par l'Institut pédagogique national, (IPN), avec l'appui de l'Institut de recherche sur l'Education (IREDU), a mis en relief la faiblesse du rendement du SEF, en constatant : (i) une maîtrise insuffisante des programmes (arabe, français, mathématiques) ne dépassant pas 30 % au fondamental ; (ii) un taux de rétention au fondamental atteignant à peine 55 % ; (iii) des taux de redoublement et d'abandon élevés qui grèvent le coût unitaire de formation d'un bachelier, estimé quatre fois supérieur à la normale (24 années d'étude au lieu de 6 ans). Les insuffisances du SEF qui ont conduit à cette situation sont multiples et diversifiées et touchent l'ensemble des composantes de ce système.

L'enseignement préscolaire, une phase déterminante dans le processus d'apprentissage scolaire, est presque inexistant. Les garderies communautaires, initiatives féminines, dédiées principalement à la garde des enfants, se caractérisent par l'inadaptation des locaux, le manque d'équipement et de formation des femmes en charge de ces garderies et de l'absence de programmes d'éveil.

Le secteur formel de l'enseignement scolaire et de formation professionnelle est marqué par :

- une diffusion insuffisante des programmes auprès des enseignants ;
- une faible couverture en manuels et en guide et une distribution relativement inégalitaire ;
- un manque d'adaptation de la formation initiale des enseignants et une formation continue peu performante et irrégulière ;
- l'absence de procédures rigoureuses d'affectation des enseignants, et des mesures pour les motiver ;
- un manque de suivi pédagogique régulier par manque de moyen et de professionnalisme du corps des inspecteurs ;
- des établissements scolaires à structure incomplète et une détérioration des conditions d'accueil sous la pression de l'expansion quantitative ;
- une formation technique et professionnelle souffrant de nombreuses faiblesses aux niveau du cadre institutionnel, de l'ingénierie de formation, des ressources humaines et du financement.

Le sous secteur d'éducation non formel est marqué, également par des insuffisance limitant son efficacité. L'enseignement originel, pratiqué dans les mahadras souffre : (i) d'un manque d'organisation, de moyens pour son suivi et son encadrement et de l'absence d'un système d'information pour assurer son pilotage ; (ii) de l'inadéquation des programmes et des apprentissages et l'absence de formation.

3-2 Les stratégies d'amélioration de la qualité

Le PNDSE a prévu un ensemble d'axes d'interventions pour améliorer la qualité et les performances du SEF, touchant aussi bien aux conditions d'apprentissage, qu'aux curricula et à la motivation des enseignants et l'évaluation.

Stratégies et axes d'intervention de la qualité du PNDSE

Stratégies	Axe d'intervention	EP	EF	ES	FTP	EO	AL
Amélioration des conditions d'apprentissage	- Mise à niveau des établissements		X	X			
	- Renforcement des centres de ressources	X					X
	- distribution de manuels et supports pédagogiques	X	X	X	X	X	X
Révision, rénovation des programmes	- Application des nouveaux programmes dans les écoles		X				
	- Révision des programmes et leur mise à disposition des enseignants			X			
	- Intégration de modules spécifiques (santé, environnement, citoyenneté)			X			
	- Développement des programmes d'alphabétisation						X
Evaluation des apprentissages	- Développement de nouveaux modules de formation				X		
	- Amélioration des pratiques d'évaluation		X	X			
	- Mise en place d'un système de qualité				X		
formation et motivation des enseignants	- Mise en place d'un système de qualification des mahadras					X	
	- production d'évaluation des acquis						X
	- Amélioration de la formation initiale et continue des enseignants		X	X			
	- Mise en place d'un système de formation	X					
	- Mise en place d'un système de qualification					X	
	- Développement de la formation continue	X					X
	- Valorisation de la fonction enseignante		X	X			

3-2-1 Les stratégies d'amélioration des conditions d'apprentissage

L'infrastructure

L'environnement de l'acte d'enseignement et d'apprentissage est un élément important du processus d'amélioration de la qualité. Une école est plus attractive et motivante quand elle dispose de salles aérées et bien éclairées, des annexes et des équipements nécessaires.

Le PDSE a prévu, dans ce domaine, d'agir sur la mise à niveau des établissements en prévoyant : (i) la construction et l'équipement des salles spécialisées, des laboratoires, des bibliothèques ; (ii) la dotation des établissements en matériel didactiques et en manuels scolaires ; (iii) l'amélioration de l'équipement sanitaire, de l'hygiène et de la nutrition

La dotation des établissements en moyens didactiques

Les mesures prévues par le PNDSE, dans ce domaine concernent :

- le renforcement des équipements des centres de ressources pour le développement de la petite enfance ;
- la distribution des manuels scolaires gratuitement pour une utilisation dans les classes scolaires, et ce dans le cadre d'une politique visant la disponibilisation des manuels scolaires dans les établissements et une libéralisation de l'édition ;
- la distribution des fournitures scolaires aux établissements, suivant une programmation rigoureuse correspondant à l'ouverture des nouveaux établissements ;
- la vulgarisation des guides d'alphabétisation.

3-2-2 Les stratégies ciblant les contenus et l'évaluation

La rénovation des programmes

Les curricula qui ne sont pas adaptés, actualisés et rénovés périodiquement deviennent obstacles, compte tenu de l'évolution rapide des sciences, et des technologies. La révision des programmes se retrouve, en général, dans toutes les réformes d'éducation et de formation. La construction des curricula est actuellement basée sur l'approche par compétence. La réforme du SEF, ne déroge pas à cette règle puisqu'elle s'accompagne de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouveaux curricula privilégiant l'approche par compétence dans l'enseignement fondamental et secondaire.

Les programmes sont enrichis par l'introduction de modules spécifiques relatifs à la santé, l'hygiène et la citoyenneté. La rénovation des programmes de formation est également inscrite dans la réforme du secteur de la FTP, où il est prévu également de développer de nouveau mode de formation (alternance, apprentissage). L'alphabétisation des adultes fait l'objet d'un développement de ses programmes. Cette rénovation des programmes est accompagnées d'une intense activité de production de documents pédagogique et de leur mise à disposition des enseignants pour qu'ils s'approprient les nouveaux programmes.

L'évaluation des apprentissages

Les pratiques évaluatives dans les classes sont rares, faute d'outils d'évaluation et par manque de formation initiales des enseignants dans ce domaine. L'approche par compétence utilisée pour l'élaboration des programmes devrait contribuer à l'amélioration de l'évaluation des apprentissages.

Le PNDSE prévoit des évaluations régulières de type sommatif et formatif dans les classes. L'examen du concours en première année du secondaire sera réformé pour se transformer en épreuve d'évaluation des compétences et dépasser le simple contrôle, des savoirs. Dans l'enseignement secondaire, il est prévu, l'organisation d'opérations d'évaluation périodiques et la systématisation du contrôle des acquis scolaires.

3-2-3 La gouvernance du SEF

L'amélioration de la gestion

Le renforcement de la déconcentration et de la gestion de proximité répondant mieux aux besoins des usagers des services éducatifs et de formation sont des éléments essentiels dans le processus d'amélioration de la qualité. C'est dans cette perspective que le PNDSE, donne la priorité au renforcement des directions régionales de l'enseignement fondamental (DREF). Au titre des actions préconisées, on relève : (i) la formation de leur personnel, et la mise à leur disposition de moyens suffisants ; (ii) la standardisation de leur activité ; (iii) l'amélioration de la gestion humaine, matérielle et financière ; (iv) le renforcement des capacités de planification et d'élaboration des cartes de rentrée scolaire ; (v) la formation au management des directeurs des établissements d'éducation et de formation (vi) la création et la dynamisation des conseils de gestion des établissements.

Le PNDSE prévoit d'améliorer la gestion des personnels et notamment celle des enseignants afin de dépasser le déséquilibre actuels et combler les déficits locaux par une meilleure répartition des enseignants. Il est prévu d'améliorer la gestion prévisionnelle en terme de besoins liés à la croissance des effectifs et aux remplacements en procédant : (i) à l'élaboration de planning de recrutement sur la base de la carte scolaire ; (ii) au développement d'un fichier informatisé des données sur les personnels d'enseignement et à l'actualisation périodique de ces données.

L'amélioration de l'affectation s'appuiera sur la mise en place d'outils de gestion des affectations basées sur des critères objectifs, appliquées en toute transparence. Il est également prévu d'encourager l'affectation et la fixation des enseignants dans les zones difficiles à travers des incitations financières.

La Formation et la motivation des enseignants

La formation initiale des enseignants du fondamental, d'une durée d'une année s'effectue dans les écoles normales des instituteurs (ENI). Elle est peu performante et ne répond pas aux impératifs de la réforme. Il est prévu la mise en place de nouveaux modes de formation initiale des élèves-maîtres en accordant plus de place aux aspects pratiques du métier d'enseignant et en renforçant la formation des formateurs (équipe d'encadrement et maîtres d'application). La formation initiale des professeurs, qui se déroule à l'école normale supérieure, sera renforcée dans ses aspects pratiques par l'intégration de modules

En matière de formation continue, il n'existe pas de programme qui s'inscrit dans la durée et qui répond aux besoins des enseignants L'amélioration de la formation initiale et continue est au cœur de la réforme, en tant que facteur central de la qualité de l'éducation. Le PNDSE envisage de renforcer la formation continue par la mise en place d'un dispositif opérationnel dans ce domaine et l'élaboration et la mise en œuvre de modules de formation continue sur la base d'une analyse des besoins des enseignants. Des modules de formation continue à distance seront également développés et mis en place.

La revalorisation de la fonction enseignante, dans l'optique de les faire adhérer pleinement à la réforme, est prise en compte par le PNDSE qui prévoit la mise en place d'un système

d'incitation pour les enseignants travaillant dans des zones difficiles, et l'équité à travers une application transparente des critères d'affectation et de production.

L'encadrement pédagogique de proximité sera renforcé dans le but d'apporter un soutien permanent aux enseignants, et un suivi systématique de leur pratique, notamment dans les zones rurales.